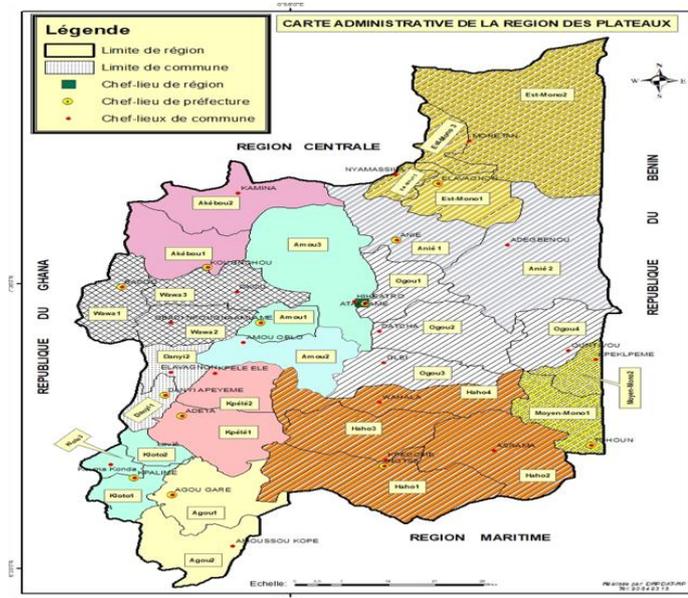




REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

PLAN REGIONAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUES : REGION DES PLATEAUX



PRC Elaboré en	Mars 2022
Contingences couvertes	Epidémies/Epizooties, Tempêtes/Vents violents, Feux de végétation/Incendies et Inondations
Niveau de confidentialité	Relatif
Prochaine mise à jour	Février 2023



SOMMAIRE

LISTE DES ILLUSTRATIONS	ii
DÉFINITION DE QUELQUES SIGLES ET ACRONYMES	iii
INTRODUCTION METHODOLOGIQUE	5
1.1 CADRE PHYSIQUE	6
1.2 CADRE HUMAIN	10
1.3 CONTEXTE DE VULNERABILITE ET DE RISQUES DE CATASTROPHES	17
1.4 CAPACITES DE RESILIENCE	20
DEUXIEME PARTIE : HIÉRARCHISATION DES ALÉAS ET SÉLECTION DES CONTINGENCES	23
2.1 ANALYSE DES CONTINGENCES	23
2.2 PRESENTATION DES SCENARII	25
2.3 DEFINITION DES INDICATEURS ET DES FACTEURS AGGRAVANTS	35
2.4 PLANS DE REPOSE AUX SITUATIONS D'URGENCE	43
2.5 BUDGET DU PLAN REGIONAL DE CONTINGENCE	49
2.6 COORDINATION ET GESTION DES URGENCES DANS LA REGION.....	49
2.7 DEFINITION DES MECANISMES DE COORDINATION ET DE PARTAGE D'INFORMATIONS	52
CONCLUSION GENERALE	55
TROISIEME PARTIE : ANNEXES	vii
ANNEXE 1 : Equipes d'évaluation rapide.....	vii
ANNEXE 2: Liste des contacts humanitaires de la région	viii
ANNEXE 3 : Budgets des plans sectoriels.....	xiii
ANNEXE 4 : Liste des participants à l'atelier d'élaboration du Plan Régional de Contingence des Plateaux	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Population des préfectures de la Région des Plateaux par milieu de résidence de 2010.....	11
Tableau 2 : Répartition spatiale des préfectures.....	14
Tableau 3 : Les Indices de pauvreté monétaire et la contribution à la pauvreté dans la région des Plateaux.....	16
Tableau 4 : Répartition géo-spatiale des sinistrés en 2021	19

DÉFINITION DE QUELQUES SIGLES ET ACRONYMES

ANSAT	Agence Nationale pour la Sécurité Alimentaire du Togo
ASC	Agent de Santé Communautaire
BCPR	Bureau pour la Prévention des Crises et du Relèvement
CAP	Processus d'Appel Consolidé
CERF	Fonds Central d'Intervention d'Urgence
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CINU	Centre d'Information des Nations Unies
CHR	Centre Hospitalier Régional
CNPS	Comité National de Planification des Secours
COADEP	Conseil des ONGs et Associations de Développement de la Région des Plateaux
CREN	Centre de Récupération et d'Éducation Nutritionnelle
CRS	Catholic Relief Services
CRT	Croix-Rouge Togolaise
CRTS	Centre Régional de Transfusion Sanguine
CREPA	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement
DGSCN	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DR	Direction Régionale
DPS	Direction Préfectorale de la Santé
DRPDAT	Direction Régionale de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
DRS	Direction Régionale de la Santé/ Direction Régionale Sud
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAT	Forces Armées Togolaises
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
GNDR	Global Network of civil society organization for Disaster Reduction
MAEIRTE	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et des Togolais de l'Extérieur
MAEDR	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement rural
MASPF	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation
MEHV	Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MUHRF	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière
MEPSTA	Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat
MATDDT	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires
MSHPAUS	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins
OCDI	Organisation de la Charité pour un Développement Intégral
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
ODIAE	Organisation pour le Développement et l'Incitation à l'Auto Emploi
OMS	Organisation Mondiale de la Santé

ONAF	Office National des Abattoirs et Frigorifiques
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCIA	Plan de Contingence Inter Agences des Nations Unies
PEM	Prise en Charge Médicale
PEP	Poste d'Eau Potable
PNC	Plan National de Contingence
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POSCVI	Plateforme des Organisations de la Société Civile pour la Vaccination et l'Immunisation
PRC	Plan Régional de Contingence
QUIBB	Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RRC	Réduction des Risques de Catastrophes
SNU	Système des Nations Unies
TdE	Togolaise des Eaux
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

INTRODUCTION METHODOLOGIQUE

Le présent document de Plan Régional de Contingence Multirisques de la Région des Plateaux, qui couvre la période de mars 2022 à février 2023, se présente comme une des plus importantes recommandations de l'atelier d'élaboration du Plan National de Contingence (PNC) de mars 2021 à Aného.

Si le Plan National de Contingence est destiné à être un outil de réponse couvrant toute l'étendue du Territoire togolais, le Plan Régional de Contingence (PRC) a lui, pour vocation, de prévoir les mécanismes de réaction face à une catastrophe ou à une situation d'urgence à laquelle la région peut être confrontée. Outil de planification d'une réponse coordonnée, le PRC met les acteurs et les organes prévus dans le Plan ORSEC dans une synergie d'actions pour réduire les retards, les duplications et d'autres obstacles dans l'organisation de la réponse.

Pour aboutir au présent document, des travaux préliminaires de revue documentaire sur les données existantes sur la région ont été réalisées par les acteurs clés des plateformes de réduction des risques de catastrophes sous la coordination de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Les résultats de ces travaux ont servi de base de travail lors de l'atelier régional d'élaboration du PRC, du 09 au 12 mars 2022, au Roc Hôtel à Atakpamé.

Après avoir analysé le contexte régional sous les aspects du milieu naturel, de la démographie et des activités économiques, recensé les urgences précédemment connues par la région et donné un aperçu des capacités de résilience, les participants ont méthodiquement sélectionné les contingences potentielles qu'ils ont hiérarchisé suivant les critères de probabilité d'occurrence et de sévérité.

Les quatre contingences clefs retenues pour les douze (12) prochains mois, dans la Région des Plateaux, se présentent par ordre d'importance comme suit : les épidémies/épizooties, les tempêtes/vents violents, les feux de végétation/incendies et les inondations.

Les plans de réponse sectoriels ont été proposés sur la base des expériences antérieures liées à la gestion des situations d'urgences et de catastrophes de la région.

Pour plus d'efficacité dans sa mise en œuvre, il a été envisagé l'organisation d'une simulation pour tester la réactivité des acteurs et corriger les insuffisances du Plan en cas de situation d'urgence.

Des groupes thématiques seront également mis en place pour mener régulièrement des analyses sur les différents domaines techniques des interventions (Opération, Santé, Sécurité, secours et assistance, WASH (Eau-Hygiène-Assainissement), Logistique, Communication, Système d'alerte précoce (SAP) et Administration.).

Le budget global du présent Plan de Contingence de la Région des Plateaux s'élève 1 086 364 400 FCFA.

Le présent document est un cadre opérationnel de coordination des actions de prévention et de gestion des risques de catastrophes dont la mise en œuvre nécessite la mobilisation de tous les acteurs régionaux.

I. PREMIERE PARTIE : ANALYSE DU CONTEXTE REGIONAL

1.1 CADRE PHYSIQUE

1.1.1 Situation géographique

Située entre 6°31 et 8°22 de latitude Nord et 0°32 et 1°38 de longitude Est, la Région des Plateaux est limitée au Nord par la Région Centrale, au Sud par la Région Maritime, à l'Est par la République du Bénin et à l'Ouest par la République du Ghana. Elle est la plus vaste des régions du pays avec une superficie de 17.411 km² soit environ le tiers du territoire national et a pour chef-lieu Atakpamé. Elle comporte jusqu'en décembre 2020, douze (12) préfectures, trente-deux (32) communes, cent quatre (104) cantons et neuf cent vingt-trois (923) villages.

Le milieu naturel est caractérisé par la présence d'une chaîne montagneuse assortie de plateaux à l'Ouest, l'existence d'une vaste pénéplaine précambrienne ou plaine granito-gneissique à l'Est.

1.1.2 Relief

Le cadre physique de la Région des Plateaux est marqué par une opposition entre l'Ouest montagneux où la chaîne de l'Atakora, composée des plateaux Akébou, Akposso et Danyi, domine la plaine du Litimé et à l'Est s'étale la vaste plaine précambrienne couvrant plus des deux tiers de la superficie régionale.

1.1.2.1 Plaines

La plaine orientale encore connue sous l'expression courante de pénéplaine granito-gneissique ou pénéplaine précambrienne caractérise la partie-Est de la Région des Plateaux. C'est une partie du vieux socle africain dont le modèle dérive généralement soit de la résistance différentielle de ces vieilles formations cristallophylliennes soit de la reprise de l'érosion de ces surfaces d'aplanissement.

Cette pénéplaine qui va de la dépression de la Lama jusqu'aux premières formations de l'Atakorien constitue les $\frac{3}{4}$ de la superficie régionale.

On rencontre au Sud-Ouest de cette pénéplaine quelques sommets isolés comme les montagnes d'Atakpamé (698m), le mont Haïto (589m) et le mont Agou qui impose son altitude 986m et ses couleurs sombres.

Ces sommets isolés, alignés depuis Nyitoé jusqu'au-delà d'Atakpamé constituent une ligne de hauteur à travers laquelle d'importants cours d'eau comme le Zio, l'Amou et l'Amoutchou ouvrent des « gaps » vers la grande plaine orientale.

Entre l'Est-Mono et la frontière béninoise, on observe aussi certains de ces sommets qui sont plutôt des inselbergs dont les plus remarquables sont les monts Guéguéré (428m), Oké Glito (418m), Oké Lango (372m), Oké Kamina (352m).

D'altitude moyenne (100 à 250m), cette grande plaine se relève progressivement du Sud vers le Nord avec une pente moyenne d'un degré entre les altitudes 100m. Plus à l'Est, cette pente est nettement accusée à cause de l'activité érosive du Mono et de ses affluents.

1.1.2.2 Plateaux et montagnes

La partie méridionale de la chaîne de l'Atakora d'orientation SSW-NNE prend appui sur les montagnes de Kloto et se prolonge en relief montagneux continu jusqu'à N'Digbé où elle s'ouvre de plus en plus largement pour former les plateaux de Danyi et de l'Akposso-Akébou. C'est entre Kpalimé et Atakpamé que les altitudes sont les plus élevées. Elles atteignent en

moyenne 800m avec parfois des sommets plus hardis surtout sur les bordures : 972 m à Dzogadzeto (dans la préfecture de Danyi), 950 m au mont Ilva à Ahlon Dénou (Danyi), 937 m au mont Amlamé, 914 m au mont Essi (au niveau de Sodo).

Le versant oriental est escarpé, entaillé et décapé, témoin de l'action combinée des forces tectoniques et d'agents d'érosion très puissants, tandis que le record occidental est en revanche rectiligne et peu échancré.

Le rebord oriental présente des collines en forme de mamelons offrant l'image d'une série de blocs dénivelés, individualisés par un double système de fougères orthogonales exploitées par l'érosion.

Profondément disséquée par cette action érosive, cette partie de la chaîne de l'Atakora offre des lignes de fracture et des dépressions sous forme de plaines dont la plus importante est la plaine du Litimé, arbitrairement taillée dans la plaine de l'Oti et accolée à l'escarpement abrupt du plateau de l'Akposso.

Dans les lignes de fracture orientées grossièrement Est-Ouest, s'installent des vallées relativement profondes (200 à 400 m) qui individualisent toute une série de hautes terres appelées « plateaux » ou « monts ».

Quelques cours d'eau profitent de ces lignes de fracture pour descendre des plateaux vers la plaine. Au total les plateaux Sud-Atakorien présentent un relief heurté « tout bossu » sans commune mesure avec la pénéplaine voisine qu'ils dominent de plus de 400m.

1.1.3 Géologie

Le relief de la Région des Plateaux dans son ensemble relève de deux zones géologiques principales : le socle dahomeyen et le voltaïen.

1.1.3.1 Socle dahomeyen ou socle précambrien

C'est la formation géologique qui constitue la pénéplaine précambrienne ou plaine orientale. Sur le plan lithologique cette formation est composée essentiellement de granite à enclaves de pegmatites et migmatites acides ou basiques. Ce sont des roches ayant subi un métamorphisme et une granitisation très poussée jusqu'à un début de fusion.

La série de l'Ofé est représentée par des para-gneiss et ortho-gneiss (bande SW-NE passant par le mont Agou et le mont Haïto), à mica noirs, à amphibole et à biotites.

Enfin on note la présence de deux bandes de granito-gneiss l'une allant de Kpalimé à Atakpamé, coincée entre l'atakorien discordant et l'ortho-gneiss de la série de l'Ofé ; l'autre, le long de la frontière béninoise.

1.1.3.2 Socle voltaïen

Dans les Plateaux il est représenté par la série de l'atakorien. Cette unité qui forme la barrière montagneuse des monts du Togo prolongée au Nord par l'Atakora. C'est une formation dominée dans sa partie méridionale par les quartzites plus ou moins compacts, micacés, se débitant en masse, dalle ou plaquettes en fonction des structures. On y trouve aussi des grès, des micaschistes, des schistes formant des bancs intercalaires dans les quartzites.

Dans sa partie septentrionale on trouve surtout du quartzo-séricito-schiste en partie altéré (route Badou-Tomegbé) avec intercalation de schistes graphiteux et des roches feldspathiques vers Kougnohou.

1.1.4 Climat

De par son relief contrasté et varié, la Région des Plateaux bénéficie d'un climat relativement nuancé allant du subéquatorial de moyenne altitude (climat frais des plateaux) au climat équatorial de transition et au climat tropical humide (climat de la pénéplaine précambrienne).

Comme pour l'ensemble du Togo, ce climat est directement lié au déplacement du FIT (Front Inter Tropical) animé par deux centres variables de hautes pressions : les anticyclones.

En Janvier, l'anticyclone saharien à air sec et froid donne naissance à l'alizé continental boréal ou harmattan. A l'inverse l'anticyclone de Sainte Hélène à air chaud et humide donne naissance à l'alizé maritime austral.

Les différentes zones de la région des plateaux sont inégalement arrosées selon sa quantité des pluies annuelles et selon la durée de la saison sèche.

L'extrême Nord-Est de la plaine orientale connaît une seule saison pluvieuse (allant d'Avril à Octobre avec 1000 à 1100mm/an : (climat tropical humide). La saison sèche dure 5 à 6 mois.

La plaine centre-sud, le Moyen-Mono et la plaine d'Agou jouissent d'un climat équatorial de transition avec deux saisons pluvieuses : Mars à Juillet pour la grande saison pluvieuse. Les précipitations sont de l'ordre de 1100 à 1400mm. La saison sèche dure 4 à 5 mois.

La partie montagneuse est la région la plus arrosée du Togo. Elle provoque de variations pluviométriques importantes permettant de maintenir dans cette zone une humidité permanente. Les précipitations vont de 1400 à 1800mm avec 3 à 4 mois de saison sèche.

1.1.4.1 Précipitations

La Région des Plateaux est l'une des régions les mieux arrosées du Pays. Elle est soumise à un régime climatique de type subéquatorial nuancé avec à l'ouest de la région, deux (2) saisons sèches et deux (2) saisons pluvieuses de durées très inégales :

- La grande saison des pluies s'étend de l'équinoxe de printemps (fin mars) au solstice d'été (fin juin-début juillet) ;
- La petite saison des pluies (septembre-octobre) ;
- La grande saison sèche (novembre-mars) ;
- La petite saison sèche centrée sur le mois d'Août.

L'Est est plus caractérisé par un climat soudanien avec une saison pluvieuse qui va de Mars à Octobre et une saison sèche qui va de Novembre à février.

Notons qu'avec les effets du dérèglement climatique, ce découpage saisonnier est très aléatoire d'une année à une autre.

Les précipitations moyennes annuelles varient de :

- 800 à 1200mm dans les plaines
- 1200 à 1500mm sur le plateau.

1.1.4.2 Températures

Les températures moyennes annuelles diminuent d'Est en Ouest : 27° à la frontière béninoise et 22° sur les hauteurs de Kloto. Les écarts de températures moyennes annuelles tout au long de l'année ne dépassent pas 5°. Le mois le plus chaud est le mois de Février maximum moyen 34°, minimum moyen 21°; tandis que le mois d'Août enregistre les températures les plus basses : maximum moyen 25°et minimum moyen 19°.

1.1.4.3 Humidité relative

L'humidité relative varie de 97 % à 40 % pour le mois le plus chaud et de 99% à 70% pour le mois le plus froid avec une différence très marquée entre les zones montagneuses et les zones de plaine.

1.1.4.4 Insolation et l'évaporation

L'insolation est très élevée en saison sèche. Elle peut atteindre en moyenne 2000 heures avec un maximum entre Janvier et Mars.

1.1.4.5 Sols

L'étude pédologique de la Région des Plateaux fait apparaître quatre ensembles de Sols :

*** Sols peu évolués ou lithosols**

Ce sont des sols d'érosion associés aux minéraux bruts. Ils sont situés sur pente forte dans les zones montagneuses (plateau d'Akposso-Akébou, autour du plateau de Danyi, rebord du Piémont).

La potentialité agricole de ces sols est très limitée à cause de leur forte teneur en roches et cailloux. Ils sont propices à la Sylviculture.

*** les vertisols :**

Ils sont localisés entre le Mono et l'Anié au Nord du confluent et le long du Mono. Au Sud d'Atchinédji jusqu'à la confluence avec le Kra. On les retrouve aussi le long du Haho.

Ces sols sont composés de 30 % d'argile souvent gonflante ; durcissent en saison sèche et sont engorgés en saison de pluies du fait de leur imperméabilité. Certains de ces sols sont hydromorphes (permanemment engorgés d'eau pendant une grande partie de l'année).

Ils peuvent donner de bons rendements pour les cultures vivrières (maïs, sorgho, riz) et industrielles (palmier à huile, coton, arachide).

*** les sols ferrugineux tropicaux**

Ils se situent sur le socle Dahoméyen (entre la frontière béninoise et les monts du Togo). La valeur agronomique de ces sols varie selon le degré de concrétionnement, d'induration et d'hydromorphie. Ces sols sont propices aux cultures vivrières et au coton. On peut y faire aussi favorablement l'élevage de petits ruminants.

*** les sols ferralitiques**

On les trouve dans les préfectures de Wawa (plaine du Litimé, plateau Akposso-Akébou où ils sont moyennement désaturés), de Kloto (Région d'Agou, d'Adéta, plateau de Danyi) et d'Amou (piémont : axe routier Atakpamé-Kpalimé).

Economiquement ces sols font la richesse de l'agriculture de la région des plateaux. En dehors de la culture du café, cacao et des agrumes, ces sols donnent aussi de bons rendements pour les cultures vivrières (maïs, manioc, igname, taro).

1.1.5 Hydrographie

1.1.5.1 Eaux de surface

Quatre principaux bassins hydrographiques drainent la Région des Plateaux : le bassin de la Volta, du Mono, du Zio et du Haho.

a/ Le bassin de la Volta comprend :

- le versant-Ouest des monts du Sud Togo (zone d'Agou et de Kpalimé)
- le versant-Ouest des monts du Centre Togo (plaine du Litimé) irrigué par de nombreux cours d'eau le plus souvent pérennes, mais à débit peu important 6m³/s pour le Gbanhou, 1m³/s pour la rivière Danyi.

b/ Le bassin du Mono comprend :

Le sous-bassin du Haut-Mono, le sous-bassin d'Anié, le sous-bassin de l'Ogou, le sous-bassin du Moyen-Mono, et d'Amou.

La construction du barrage hydroélectrique de Nangbéto a transformé complètement les potentialités d'irrigation de cette zone.

c/ Le bassin du Haho

Il est sec de Décembre à Mai et n'offre pratiquement aucune possibilité d'irrigation.

d/ Le bassin du Zio :

Malgré la pérennité du Zio, les apports en eau de surface sont insuffisants (6m³/s à Kati). En dehors des bassins hydrographiques, on trouve un grand nombre de barrages de retenue, d'étangs et de sources qui offrent des sites aménageables dans la Région (Wawa, Danyi, Kloto, etc.). Ce sont en général des cours d'eau à débit faible.

1.1.6 Végétation

La pluviométrie élevée sur le plateau a favorisé une végétation relativement dense mais en dégradation à cause des actions de l'homme. La plaine orientale moins humide est couverte par une savane arborée marquée par de nombreuses forêts galeries. La flore de la Région est très riche et diversifiée. Elle est en majeure partie constituée des essences comme Iroko, Pterocarpus (vène), Khaya, cola gigantea, diospyros, lianes, teck, eucalyptus, karité, rônier, anogeisus, ceiba pentandra, albizzia, aubilvilia sup, néré, Vitex, Baobab, etc.

1.1.7 Faune

En raison de la diversité des formations végétales et la densité du réseau hydrographique, la faune de la région est riche et diversifiée.

Les animaux les plus rencontrés dans la région sont de la classe des mammifères (antilopes, phacochères, singes, lièvres, Aulacodes...), des reptiles (serpents, varans, lézard...), des oiseaux (tourterelles, hérons, francolins, vautours, éperviers, pique-bœufs ...), des insectes, des amphibiens (grenouilles), des poissons (les silures, les carpes...).

Le fleuve Mono et les cours d'eau Haho et Zio regorgent de crocodiles, hippopotames, etc.

Il est important de relever que la pérennité de cette faune est actuellement menacée par le braconnage et les feux de brousse. Plusieurs espèces ont disparu. Parmi celles-ci on note les éléphants ; les buffles et les lions.

Le milieu physique de la région, présente plusieurs potentialités au développement surtout pour le secteur de l'agriculture. Il regorge de vastes espaces cultivables avec des sols relativement riches et une pluviométrie assez abondante. En ce qui concerne les contraintes, le milieu physique très accidenté (surtout à l'ouest) est un handicap pour le déplacement de la population et à leur accessibilité aux installations socio-économiques.

1.2 CADRE HUMAIN

1.2.1 Historique du peuplement

La Région des Plateaux fait partie des zones qui ont accueilli les premières vagues d'immigration du pays, et a donc un historique de peuplement très ancien. On note ainsi à partir du XIe S la première vague de peuplement de la Région : le groupe Adja-Ewé, venu du Nigeria (Oyo) fonda le royaume de Tado (l'Est de la Région, dans l'actuel Moyen-Mono), vers l'an 1000. A nos jours ce groupe ethnique peuple les Préfectures de Moyen-Mono, Haho, Agou, Kloto, Kpélé et Danyi. Cependant la seconde vague venue sept siècles plus tard s'installa à l'Ouest de la Région : le groupe des « monts fétiches ». Il est composé des Akposso, des Akébou... immigrés vers la seconde moitié du XVIIIe siècle. Ils s'étendront dans les Préfectures actuelles de l'Amou, de Wawa et de l'Akébou.

En plus de ces deux premiers groupes, d'autres vagues ont été enregistrées à l'instar des Ifè (Ana) d'origine Yoruba venu du Nigeria et des Kpessi qui viendront peupler le centre et le Nord-Est de la Région vers la fin du XVIIIe et début XIXe S. De nos jours ces deux ethnies restent prédominantes dans les Préfectures de l'Ogou, Est-Mono et Anié.

Par ailleurs d'autres vagues d'immigrants plus récentes viendront notamment au XXe S accroître le nombre de groupes ethniques de la région. Ce sont les ethnies connues actuellement sous les nominations d'allochtones et d'allogènes. C'est l'ensemble des groupes Kabye-Tem (Kabye ,Kotocoli, Losso, Lamba...), des para-gourma (Bassar, Tchamba) et de « divers groupes » composés d'Anyanga, Haoussa, Peuhl, etc. qui sont à la recherche des meilleures conditions de vie (terres cultivables, pâturages, débouchés).

1.2.2 Etat de la population

1.2.2.1 Evolution de la population

La population de la Région des Plateaux s'élevait à 1 375 165 habitants en 2010 au dernier recensement général de la population et de l'habitat. Selon les estimations faites par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographique (INSEED) à partir des données du RGPH-4, cette population serait de 1 744 112 en 2021.

1.2.2.2 Densité

La densité de la population au niveau régional est passée de 20 habitants/km² en 1960 à 79 habitants/ km² en 2010. Selon une estimation de l'INSEED, en 2020 la Région des Plateaux regroupait sur ses 17411 km² une population d'environ 1 705 174 habitants soit une densité de 98 hbts/km².

Néanmoins, des disparités existent à l'intérieur de la Région. C'est ainsi qu'on y rencontre par endroits des densités supérieures à la moyenne régionale qui est 94 hbts/km². En 2010, les préfectures de Kloto, du Moyen Mono et de l'Ogou possèdent les plus fortes concentrations de population avec respectivement 263 hbts/ km², 123 hbts/km² et 101 hbts/ km². Les plus faibles densités se retrouvent dans les préfectures d'Akébou et de l'Est-Mono avec respectivement 54 hbts/km² et 46 hbts/km².

1.2.2.3 Répartition de la population

La population de la région des Plateaux est inégalement répartie à travers l'espace régional. Par rapport au milieu de résidence, la population vivant en milieu rural s'élève à 1 104 127 habitants ce qui représente 80,3% de la population totale en 2010.

Avec un faible taux d'urbanisation de l'ordre de moins de 20% contre 38% pour la moyenne nationale, la région abrite deux grandes villes : Atakpamé, et Kpalimé qui, dans l'armature urbaine nationale sont considérées comme des villes secondaires. Les centres urbains sont peuplés de 271 038 habitants, soit 19,7% de la population en 2010.

Tableau 1 : Population des préfectures de la Région des Plateaux par milieu de résidence de 2010

Préfecture	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Agou	4 485	80 405	84 890
Akébou	5 979	56 266	62 245

Amou	3 973	101 098	105 091
Anié	37 398	57 692	95 090
Danyi	5 850	32 892	38 742
Est-Mono	6 680	115 109	121 789
Haho	35 039	212 778	247 817
Kloto	75 084	63 959	139 043
Kpélé	8 499	67 391	75 890
Moyen-Mono	6 767	70 519	77 286
Ogou	69 261	157 047	226 308
Wawa	12 003	88 971	100 974
Total Région	271 038	1 104 127	1 375 165

Source : INSEED_Plateaux, 2010

1.2.2.4 Caractéristiques de la population

La structure par sexe de la population de la région des Plateaux est caractérisée par une prédominance féminine. En effet, la population résidente dénombrée en novembre 2010 est constituée de 49,3% d'hommes et de 50,7% de femmes, ce qui correspond à un rapport de masculinité de 97 hommes pour 100 femmes. Quant à la structure par âge, elle traduit une prépondérance de personnes de moins de 15 ans (44,5%), de moins de 25 ans (62,1%) et celles d'âge actif c'est-à-dire de 15 à 64 ans (51,7%) au détriment des personnes âgées de 65 ans ou plus (3,6%). Globalement la tendance observée par rapport à la structure par sexe et par âge au niveau régional est la même quelle que soit l'unité administrative considérée.

1.2.2.5 Mouvements de population

1.2.2.5.1 Mouvements naturels

La natalité et la mortalité sont les deux mouvements qui règlent la croissance naturelle d'une population. Un coup de projecteur sur les valeurs des taux de ces grandeurs montre un taux brut de natalité de 34,1‰ (RGPH-4 2010) supérieur à celui de la mortalité 8,1‰ (RGPH-4 2010). Mais ces taux globaux renferment bien des disparités à l'intérieur des préfectures.

-La natalité

La natalité reste la variable qui contribue le plus à la croissance de la population dans la région des Plateaux. D'un taux de 47,3‰ en 1981, il est passé à 34,1‰ au dernier recensement de 2010. Ce fort taux brut de natalité, bien qu'en baisse, est la résultante de plusieurs facteurs favorisant tels que la forte fécondité (indice synthétique de fécondité désirée), les conditions socio-économiques de la femme, l'amélioration de la santé de reproduction, etc.

-La mortalité

La mortalité dans l'ensemble, connaît des taux en régression car l'Etat togolais dans son effort d'atteinte des OMD a mis l'accent sur la réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans et plus particulièrement la mortalité infantile.

Selon les résultats de l'enquête MICS-6 (2017), le taux de mortalité infantile de la région est de 41‰, tandis que celui de la mortalité infanto juvénile est de 66‰. Notons que cette variable est intimement liée au sexe, au milieu de résidence, au niveau d'instruction de la mère et au bien-être économique.

-L'accroissement naturel

Le taux d'accroissement naturel de la région en 2010 était autour de 2,6% inférieure à la moyenne nationale qui était de 2,84%

1.2.2.6 Habitat

La Région des Plateaux est caractérisée par deux (02) types d'habitats à savoir l'habitat aggloméré des centres urbains et l'habitat traditionnel des centres ruraux.

1.2.2.6.1 Centres urbains

La Région des Plateaux compte en 2010, 12 centres urbains. Ces milieux urbains sont généralement caractérisés par un habitat groupé dit « aggloméré » et concentré du centre-ville vers les zones périphériques. Si les grandes villes comme Atakpamé, Kpalimé disposent d'anciens schémas directeurs qui donnent les grandes orientations de leurs extensions, le reste des villes n'en dispose même pas.

La plupart des villes de la région sont constituées d'un plan composé d'un noyau ancien et de nouveaux quartiers. Le noyau ancien se distingue par la vétusté du bâti et parfois le manque ou l'étroitesse des voies d'accès. Par contre les quartiers moins anciens sont plus aérés avec des constructions semi-modernes parsemées de résidences modernes.

Cependant notons que les cadres de développement des villes ne sont souvent pas respectés. Ainsi les occupations et constructions anarchiques s'en suivent ; les plans déformés créant des quartiers non viabilisés avec absence d'infrastructures (voirie, eau, égouts, électricité, écoles, centres de santé...). D'où l'importance de permis de construire avant la construction de nouveaux établissements.

1.2.2.6.2 Habitat rural

Selon la cartographie du RGPH 2010, la Région des Plateaux compte 2606 localités d'habitations de tout niveau confondu (villes, villages, fermes et hameaux). Sur toutes ces localités, la Région des Plateaux totalise 2594 centres ruraux qui concentrent en leur sein des habitats ruraux. En général on peut regrouper les habitats ruraux de la Région des Plateaux en deux groupes notamment les zones d'habitat groupé et les zones d'habitat dispersé et isolé.

1.2.3 Structures traditionnelles

Les structures traditionnelles portent sur la chefferie, les rites, les us et coutumes de la région. Il est à noter que la chefferie occupe une place importante et joue le rôle clé dans la société et elle est respectée partout. Dans les communautés, chaque village a à sa tête un chef aidé dans ses tâches par les notables. Il est le détenteur de tous les pouvoirs. Les chefs ne sont pas issus de n'importe quelle famille mais de celle qu'on nomme « famille royale ». La succession est faite par voie coutumière. De nos jours la reconnaissance des chefs cantons se fait par décret et celle des chefs de villages par arrêté ministériel après consultation des communautés. Les

chefs et leurs notables, souvent des doyens des quartiers, sont les seules habiletés à trancher les litiges quelle que soit la nature et à prendre des décisions concernant le village.

1.2.3.1 Litiges

Dans la tradition, le règlement des litiges suit une hiérarchie bien précise. Les litiges peuvent provenir de plusieurs sources à savoir : les litiges fonciers, les litiges issus de la succession ou de la gestion de l'héritage, les conflits entre les différentes ethnies et communautés, l'adultère, la transhumance, etc.

1.2.3.2 Fêtes traditionnelles

Dans la région des plateaux, les populations célèbrent une multitude de fêtes traditionnelles aussi riches que variées selon les communautés.

Dans la préfecture de l'Ogou, il y a Odontsu la fête de l'igname, chez les Akposso c'est la fête Ovazu après la récolte des légumineuses. Pour les Adja-Ewe dans le Haho, elle est dénommée Agbogbozan, dans la préfecture d'Agou c'est Gbagba et enfin chez les Ewe de Kpélé c'est la fête du riz appelé Mozan.

1.2.4 Mouvements migratoires

Dans la Région des Plateaux, toutes les préfectures sont touchées par l'exode rural. Les zones rurales sont caractérisées par une dégradation de l'agriculture vivrière traditionnelle et l'insuffisance de services sociaux de base. Les zones d'accueil sont généralement les chefs-lieux de préfectures, ce qui provoque une surcharge humaine créant des difficultés au processus du développement. De nos jours d'autres flux d'émigration vers les pays étrangers (Bénin, Nigeria, Ghana, Côte d'Ivoire, Gabon...) prennent une grande ampleur.

1.2.5 Organisation administrative

La Région des Plateaux est répartie en douze (12) préfectures : Agou, Akebou, Amou, Anié, Danyi, Est-Mono, Haho, Kloto, Kpélé, Moyen-Mono, Ogou et Wawa. Elle compte 32 communes, 104 cantons et 923 villages.

Tableau 2 : Répartition spatiale des préfectures

Préfectures	Chef-lieux de préfectures	Nombre de communes	Nombre de cantons	Nombre de villages
AGOU	Agou-Gadzépé	2	13	99
AKEBOU	Kougnohou	2	8	81
AMOU	Amlamé	3	14	117
ANIE	Anié	2	6	75
DANYI	Danyi-Apéyéme	2	6	64
EST-MONO	Elavagnon	3	7	81
HAHO	Notsé	4	8	59
KLOTO	Kpalimé	3	14	60
KPELE	Adéta	2	9	42
MOYEN-MONO	Tohoun	2	6	21
OGOU	Atakpamé	4	8	132

WAWA	Badou	3	11	92
Ensemble Régional		32	104	923

Source : INSEED_Plateaux

1.2.6 Ressources économiques

Les activités économiques dans la région des plateaux sont regroupées dans les sous-secteurs primaires, secondaire et tertiaire. Ils sont entre autres, l'agriculture, l'élevage, la pêche, la production forestière, la production fruitière et potagère, l'artisanat, le commerce, les institutions financières, le tourisme, les technologies de l'information et de la communication, l'énergie etc.

1.2.7 Agriculture, élevage et pêche

L'agriculture constitue la principale activité et la principale source de revenu pour la population de la Région des Plateaux. Comme dans les autres régions du Pays, 67% de la population active se consacrent aux activités agricoles d'où l'importance toute particulière qu'accorde le pouvoir public à ce secteur.

Elle bénéficie des meilleures conditions et moyens favorables à son expansion notamment le climat, les ressources humaines et la disponibilité de vastes terres cultivables.

➤ Production forestière :

Elle porte sur l'ensemble des produits issus des forêts à savoir : le bois énergie, le charbon de bois, le bois d'œuvre etc. Les prélèvements intensifs de bois pour répondre à ces divers besoins entraînent une dégradation importante du couvert végétal avec des conséquences entraînant une perturbation des climats et des saisons.

On dénombre dans la région des aires protégées, entre autres les forêts de Togodo Nord, d'Amou-Mono, de Missahoé et quelques plantations d'espèces de bois d'œuvre : *Cordia*, *Khaya*, *Terminalia*, *Tectona local* et *Tectona tanzanien*, *Terminalia Cerela*, *Cassia siaméa*, *Gmélina*, *Khaya*, *Sterculia*, *Callitris*, *Eucalyptus*.

➤ Incidence de la pauvreté

Les résultats de la cartographie de la pauvreté 2017 permettent de regrouper les préfectures de la région des Plateaux en trois catégories. La première catégorie regroupe les préfectures de Kloto, de Kpélé et de Wawa dont la profondeur de la pauvreté se situe en dessous de 20%. La deuxième catégorie regroupe les préfectures de l'Ogou, de Danyi, de l'Agou, du Haho, de l'Est Mono, de l'Anié, de l'Amou et du Moyen mono dont la profondeur de la pauvreté se situe entre 20 et 30%.

Tableau 3 : Les Indices de pauvreté monétaire et la contribution à la pauvreté dans la région des Plateaux

Indicateurs	Urbain			Rural			Ensemble		
	2006	2011	2017	2006	2011	2017	2006	2011	2017
Part de la population %	-	-	-	17,4	18,9	-	21,5	23,4	-
Indicateurs de pauvreté (%)									
Incidence de la Pauvreté (P0)	-	-	40,5	67,6	73,4	62,9	61,1	64,7	56,6
Profondeur de la Pauvreté (P1)	-	-	13,8	24,6	31,2	26,2	21,7	26,7	22,8
Sévérité de la Pauvreté (P2)	-	-	6,5	11,4	16,3	14	9,9	13,7	12
Ratio de l'écart de revenu (P1/P0)	-	-	-	36,4	42,5	-	35,5	41,3	-
Gini	-	-	40,1	-	-	37,6	-	-	39,8
Contribution à la pauvreté nationale (%)									
Contribution de l'Incidence (C0)	-	-	-	19	23,6	-	21,3	25,8	-
Contribution de la Profondeur (C1)	-	-	-	18,1	24,2	-	19,7	25,6	-
Contribution de la Sévérité (C2)	-	-	-	17	23,6	-	18,3	24,5	-

Source : Cartographie de la pauvreté 2006, 2011 ; 2017 ; INSEED

1.2.8 Contraintes, atouts, potentialités et opportunités pour le développement

1.2.8.1 Contraintes de développement

La Région des Plateaux est confrontée à des contraintes majeures de développement dont les principales sont : faible revenu par habitant avec des zones d'extrême pauvreté caractérisées par une forte autoconsommation de la production, étroitesse du marché intérieur, insuffisance de tissus industriels, faible couverture en infrastructures et équipements de base, pression humaine sur les écosystèmes, non maîtrise des problèmes démographiques, mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace et appauvrissement des sols surexploités.

En outre, on note également un faible taux de scolarité, le non accès des femmes au foncier auxquels s'ajoute le poids de la tradition et la perte de bras valides au profit de l'exode rural et l'émigration sous régionale. Aussi, la topographie de la région n'est pas favorable aux aménagements et aux travaux publics et l'on enregistre très peu d'études et de perspectives de mise en valeur et d'exploitation de ces potentialités.

1.2.8.2 Atouts, potentialités et opportunités pour le développement

Ils sont : disponibilité de vastes étendues de pâturages naturels et de possibilités de cultures de pâturages artificiels pour le développement de l'élevage, réseau hydrographique relativement dense favorable aux aménagements hydroagricoles, à la pisciculture et aux maraîchages, disponibilité de terres encore fertiles, sous-sol recelant une gamme d'indices de richesses minières et population dynamique constituant un gage certain de la force de travail nécessaire. Les autres atouts concernent l'existence des plantations de rente, la conservation des aires protégées et les sites culturels pour le développement du tourisme, la recherche et l'éducation.

1.3 CONTEXTE DE VULNERABILITE ET DE RISQUES DE CATASTROPHES

1.3.1 Aléas récurrents dans la Région des Plateaux

La Région des Plateaux connaît des aléas qui représentent des risques de catastrophes pour les habitants. Les aléas les plus souvent rencontrés sont :

- Origine naturelle

- Épidémies/Epizooties;
- Inondations;
- Tempêtes et vents violents;
- Sécheresses;
- Eboulement

- Origine anthropique

- Feux de végétation;
- Incendies;
- Accidents de circulation;
- Accidents industriels;
- Pollutions;
- Érosions;
- Conflits intercommunautaires;
- Menaces.

1.3.1.1 Epidémies/Epizooties

Avant la survenue du Corona Virus, la région faisait face à un certain nombre d'épidémies dont les plus récurrentes sont : le choléra, diarrhée rouge, pneumonie, syndrome grippale, Infection Respiratoire Aiguë Sévère (IRAS), diarrhée grave, méningite, rougeole, rage, fièvre typhoïde, Paralysies Flasques Aigues (PFA), coqueluche, charbon humain et fièvre jaune.

L'existence des épizooties de charbon bactérien, de peste porcine africaine, constitue un risque majeur pour la population. Aussi, on note la peste des petits ruminants, la peste bovine, la pseudo-peste aviaire.

1.3.1.2 Inondations

Les inondations au niveau de la région sont dues à la concentration de fortes pluies sur une courte période allant souvent de mi-juillet à octobre et des crues des cours d'eau ainsi que les lâchés d'eau des barrages SINTO et de Nangbéto.

Elles tirent aussi leurs sources de l'installation anarchique des habitations et des activités humaines sur les berges des cours d'eau et les bas-fonds, du déboisement, de l'insuffisance et de la mauvaise gestion des ouvrages de drainage des eaux pluviales et d'assainissement. La gravité de l'aléa inondation provient du fait qu'il peut entraîner des maladies hydriques (choléra, paludisme, etc.).

En effet en 2021 la région a enregistré des inondations occasionnant d'importants dégâts matériels dans cinq (05) préfectures. Au total on dénombre 3536 sinistrés Aléa Tempêtes/vents violents. Les vents violents sont aussi fréquents dans la Région des Plateaux. En 2021, la région a enregistré des cas de vents violents entraînant d'importants dégâts dans cinq (05) préfectures On dénombre 3536 sinistrés, douze (12) blessés et un (01) décès.

1.3.1.3 Feux de végétation/Incendies

Les feux de végétation constituent un frein à la conservation de la biodiversité, à la régénération, au développement des écosystèmes forestiers, à la conservation des sols et à la production agricole. La pratique des feux précoces menés jusqu'ici par les services de l'environnement n'a toujours pas donné des résultats escomptés à cause des difficultés liées à la gestion de la transhumance et au phénomène de braconnage. Il est difficile de sensibiliser, d'associer et de faire participer activement les acteurs qui en sont généralement à l'origine.

S'agissant des incendies, ils se produisent chaque année et détruisent des édifices, des cultures, des récoltes et même des habitations dans certaines localités, entraînant, des pertes économiques, des dommages sur l'environnement et des pertes en vies humaines. Leurs causes sont nombreuses : naturelles (foudre, soleil...), humaines (imprudence, ignorance, malveillance, négligence, criminel) et énergétiques (thermique, électrique, mécanique...). Le stockage et la vente illicite des produits inflammables sont des facteurs aggravant les risques d'incendies. Il est à noter que les incendies d'origine électrique sont les plus récurrents.

1.3.1.4 Conflits intercommunautaires

Les conflits intercommunautaires sont le plus souvent d'origine foncière et la pratique de la transhumance. Au Togo, le régime foncier est régi par le droit coutumier et moderne. Selon ce droit, la terre appartient aux collectivités. Cette situation engendre le plus souvent des conflits entre des communautés qui se réclament le droit de propriété.

La transhumance, censée se tenir entre février et mai dans le couloir défini, n'est souvent pas respectée et engendre des dégâts importants sur le plan social, environnemental et économique. Ce phénomène s'accroît avec la sédentarisation de certains transhumants et la conversion tacite des zones agricoles en zones d'élevage et de pâturage. Les transhumants sont souvent à l'origine des feux tardifs qui constituent une menace pour les aires protégées. Leurs troupeaux causent des dégâts aux cultures et aux récoltes, source de conflits.

1.3.2 Conséquences des situations d'urgence ou de catastrophes

Les conséquences sont très perceptibles dans la région, surtout ces dernières années avec les phénomènes des changements climatiques, la perte de la diversité biologique, les déficits alimentaires, le développement des maladies, les dégâts matériels et la dégradation du cadre de vie.

L'impact des changements climatiques se manifeste par l'aggravation des risques d'incendie et la sévérité des feux de végétation entraînant la disparition des espèces les plus sensibles. Ces impacts provoqueraient la perturbation du climat et réduirait la disponibilité en eau et en

nutriments, limitant le fonctionnement physiologique des arbres surtout ceux de petit diamètre (MERF : Sixième rapport national sur la diversité biologique du Togo 2014-2019).

Tableau 4 : Répartition géo-spatiale des sinistrés en 2021

Région	Préfecture	Nombre de canton	Incendies	Inondations	Vents violents	Total des sinistrés	Total des ménages
Plateaux	Agou	2	14	0	476	490	112
Plateaux	Anié	2	0	3356	1432	4788	780
Plateaux	Danyi	1	0	84	0	84	19
Plateaux	Est-Mono	2	0	20	717	737	140
Plateaux	Kloto	2	26	0	0	26	9
Plateaux	Ogou	7	34	76	226	336	59
Plateaux	Wawa	7	0	0	803	803	137
Total Plateaux		23	74	3536	3654	7254	1256

Source : ANPC, évaluation rapide 2021

1.3.3 Mesures préventives

Les mesures de prévention ont consisté :

- à l'identification des zones à risques : les berges des cours d'eau, les bas-fonds, le corridor d'interconnexion électrique (haute tension) ;
- à l'élaboration des plans locaux de réduction des risques des catastrophes et les plans d'évacuation rapide à Aniél et à Agou1 ;
- aux campagnes de sensibilisation, d'éducation et d'information : les focus groups, les ateliers et forum de formation, des interviews et thèmes développés à travers les médias, etc.

1.3.4 Mesures d'atténuation et de secours d'urgence

Elles ont consisté à :

- la mise en place du système d'alerte et de secours des sinistrés.

Un système d'alerte vise à mettre une stratégie (réponse) rapide sous forme de mesures de protection de la population. Bien que ce système vise principalement le secours d'urgence des sinistrés en cas de catastrophes, il permet la prévention et l'atténuation des risques à travers les organes de planification des secours et les organes de gestion en urgences. Il est mis en œuvre à travers le Plan ORSEC au niveau régional, préfectoral et local. Les rôles et les responsabilités des différents acteurs permettent une meilleure mise en œuvre du plan ORSEC. Plusieurs comités relatifs à la gestion de l'environnement, la transhumance, les aires protégées, des forages ruraux, comité de développement à la base ont été également mis en place au niveau local.

- la reforestation des zones dégradées et sensibles

La protection et la restauration des zones sensibles et dégradées figurent parmi les objectifs spécifiques du programme national de reboisement (PNR) du Togo 2017-2030, phase 1 2017-2021. L'objectif de l'intervention du PNR dans la Région des Plateaux est de reconstituer les écosystèmes fragiles afin qu'ils puissent fournir à nouveau les services écosystémiques, indispensables dans le contexte actuel de l'urbanisation galopante, de la demande croissante en bois énergie, de dégradations dues aux exploitations minières et aux effets adverses des changements climatiques.

D'importantes surfaces inondables appartenant à des collectivités peuvent être sujettes au reboisement ou à la restauration sous forme de forêts communautaires. La forêt classée de Togodo Nord qui a un statut de site RAMSAR depuis 2007 et les vallées du Mono, du Haho présentent des atouts majeurs pour la restauration de la diversité biologique.

1.4 CAPACITES DE RESILIENCE

Le processus de mise en œuvre du Cadre d'Action de Sendai pour les nations résilientes aux catastrophes dont le Togo fait partie, a abouti à la mise en place des outils de planifications stratégiques dont le Plan national de développement (2018-2022) en son axe 3, effet 4 et la feuille de route gouvernementale (2020-2025) en son axe 3, ambition 10 qui prend en compte la thématique RRC, la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, la politique nationale de la protection civile, et des cadres d'orientation tels que les plateformes nationale, régionales et préfectorales pour la réduction des risques de catastrophes, etc.

La mise en œuvre de ces outils a permis d'amorcer le renforcement de capacités des acteurs impliqués dans la gestion des situations d'urgences et de catastrophes, d'élaborer des plans d'actions des plateformes régionales, des cartes à risques d'inondations dans les régions Maritime et des Savanes, du guide des élus locaux pour la réduction des risques de catastrophes, des plans national et régionaux de contingence, le plan ORSEC et de mener des activités de recherches sur les tendances climatiques et les risques associés, etc.

Aussi, face aux situations d'urgence, le gouvernement et ses partenaires apportent assistance humanitaire aux sinistrés. L'appui post-catastrophe au relèvement n'est pas du reste.

1.4.1 Capacités de résilience de la région

La région est dotée d'une plateforme régionale et des plateformes locales de réduction des risques de catastrophes. Ces plateformes sont des cadres d'échanges, d'orientations et de concertations entre les acteurs impliqués dans la thématique présidées par les préfets. Les structures clés qui composent ces plateformes sont entre autres :

- Direction Régionale de l'Agence Nationale de la Protection Civile;
- Direction Régionale de la Planification du Développement et de la Coopération;
- Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural;
- Direction Régionale de l'Eau et de l'hydraulique villageoise;
- Direction Régionale de la Santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins;
- Direction Régionale de l'Action Sociale;
- Direction Régionale de l'Environnement et des Ressources Forestières;
- Direction Régionale des Travaux Publics;
- Direction Régionale de l'Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire du Togo (ANSAT);
- Corps des Sapeurs-pompiers;
- Forces de Défenses et de Sécurité (FDS) ;
- Croix Rouge Togolaise (CRT) ;
- Plan International Togo;
- OCDI;
- GNDR;
- ODIAE;
- etc.

La région dispose des institutions régionales de coordination du développement qui concourent au renforcement de la résilience. Il s'agit entre autres de :

- Comité Régional de Développement et de l'Aménagement du Territoire (CRDAT)
- Commission Régionale de Développement et de l'Aménagement du Territoire (CORDAT)
- Comités Locaux de Développement et de l'Aménagement du Territoire (CLDAT)
- Commissions Locales de Développement et de l'Aménagement du Territoire (COLDAT)

Elle dispose également des services d'assurances tels que :

CNSS, C2a, FIDELIA, SANLAM, SUNU ASSURANCE et Banque, Prudencia life, NSIA, INAM, School Assure.

En termes d'infrastructures disponibles, la capacité de résilience de la région repose sur :

➤ **Les structures sanitaires : infrastructures, équipements et personnel de santé :**

La Région des Plateaux comporte douze (12) districts sanitaires dont huit (08) hôpitaux de district (Agou, Akebou, Amou, Anié, Danyi, Est-mono, Kpélé et Ogou) et quatre (04) CHP autonomes (Haho, Kloto, Moyen-Mono, Wawa) coordonnés par la Direction Régionale de la Santé (DRS) de la Région des Plateaux basée à Atakpamé. Chaque district sanitaire est dirigé par un directeur préfectoral de la santé (DPS).

En 2019, les structures sanitaires comprennent des unités de soins périphériques publiques de type I (188) et de type II (66), des hôpitaux de district (12), des structures privées et confessionnelles (47), etc. La région abrite également un CHR à Atakpamé dans l'Ogou, des hôpitaux confessionnels dont St Joseph de Datcha, hôpital Ordre de Malte d'Elavagnon, hôpital baptiste Abwé de kpélé-Tsiko, hôpital Betesda d'Agou-nyogbo.

Le système de santé est piloté à ce jour dans la région par 2140 agents. Cet effectif prend en compte le personnel public. Le nombre de lits moyen est de 7,09 lits pour 10.000 habitants contre 30 lits pour 10. 000 selon les normes de l'OMS.

La densité du personnel de santé (ratio pour 10.000 habitants) est égale 4,49 en 2021. Contre 23 selon les normes de l'OMS.

En 2021, les estimations en termes de couverture par le personnel de santé donnent : un (1) médecin pour 24 689 habitants contre 10 000 habitants pour l'OMS, un (1) assistant médical pour 13 248 habitants contre 1 000 habitants pour l'OMS, une (1) sage-femme pour 22 631 habitants contre 4000 habitants pour l'OMS.

➤ **Le corps des Sapeurs-pompiers :**

Une caserne et un détachement du Corps des sapeurs-pompiers (principale force de secours) défendent à ce jour les douze préfectures de la Région des Plateaux.

La caserne d'incendie et de secours a son poste de commandement à Talo (Atakpamé) et le détachement à l'Escadron de la gendarmerie de Kpalimé. Pour une implantation et un maillage judicieux dans la Région des Plateaux, les unités présentes disposent d'équipements de secours d'urgences, et des moyens d'interventions insuffisants.

➤ **Génie militaire**

Les FAT disposent en leur sein d'une direction générale chargée des infrastructures de défense (DGID) qui a une compétence nationale. En outre, le génie militaire en pleine restructuration, projette créer des structures décentralisées.

➤ **Travaux publics : matériel et équipements**

. Le rôle majeur de cette direction aujourd'hui est la supervision des travaux d'aménagement et de réalisation d'infrastructures dans la région. La région regorge de Petites et Moyennes Entreprises (PME) des Bâtiments et Travaux Publics. Cependant, la difficulté au niveau de ces structures est l'insuffisance d'équipements spécialisés et d'engins lourds.

➤ **Hydraulique : sources d'eau potable, réseaux, forages, taux de couverture**

Le secteur de l'approvisionnement en eau potable se subdivise en trois grandes composantes :

- **Approvisionnement en eau potable :**

Dans la région, trois types d'approvisionnement offrent de bonnes conditions sanitaires pour fournir de l'eau potable : Hydraulique villageoise, Hydraulique semi-urbaine et Hydraulique urbaine.

Hydraulique villageoise et semi-urbaine : Le problème d'alimentation en eau potable des populations demeure crucial dans la région et particulièrement dans les zones d'accès difficiles. Le taux de desserte dans la Région des Plateaux est de 43% (DREHV-RM en 2020). La situation des ouvrages d'eau potable dans les Plateaux se présente comme suit : 2406 forages (88en pannes) équipés de Pompe à Motricité Humaine ; 30 Postes d'Eau Autonomes ; et 91 Alimentations en eau potable.

Hydraulique urbaine : Les extensions des réseaux de la TdE sont limitées au regard des mouvements migratoires dans les villes et du taux d'accroissement de la population urbaine.

- **Assainissement (Eaux usées et eaux pluviales)**

Assainissement des eaux pluviales : le réseau de drainage des eaux pluviales est presque inexistant.

Aucun réseau de drainage de quartier n'a encore été réalisé dans les autres villes.

Assainissement des eaux usées : la gestion des eaux usées constitue encore un défi pour les villes togolaises. Les eaux usées sont rejetées dans la nature sans aucun traitement, ce qui entraîne la pollution de la nappe phréatique causant des maladies telles que le choléra, la fièvre typhoïde, le paludisme.

➤ **Energie électrique :**

La couverture en énergie électrique ne s'est pas encore généralisée à toute la région. Seuls les chefs-lieux de préfectures et quelques localités sont desservis. Cependant, les opérateurs économiques desservent avec des kits solaires dans les localités reculées.

➤ **Télécommunications :**

Le réseau de télécommunications (téléphone fixe et mobile) a connu une extension et un essor considérable ces dix dernières années au Togo en général et dans la Région des Plateaux en

particulier. Malgré cette expansion, la couverture de la région par le réseau n'est pas encore totale.

DEUXIEME PARTIE : HIÉRARCHISATION DES ALÉAS ET SÉLECTION DES CONTINGENCES

Les risques de catastrophes sont ceux majeurs auxquels la région pourrait être confrontée pendant les vingt-quatre (24) prochains mois. Au moyen d'une grille d'hierarchisation des aléas, les participants ont sélectionné les contingences suivant les critères de probabilité d'occurrence et de sévérité.

Au vu du contexte humanitaire, la récurrence des événements hydro climatiques extrêmes et sanitaires et leur forte probabilité de survenance, les acteurs de la plateforme régionale ont retenus pour le compte du PRC 2022 - 2024, quatre (04) contingences dans l'ordre suivant :

Contingence 1	Epidémies/Epizooties
Contingence 2	Tempêtes/Vents violents
Contingence 3	Feux de végétation/Incendies
Contingence 4	Inondations

2.1 ANALYSE DES CONTINGENCES

2.1.1 Contingence 1 : Epidémies/ Epizooties

Contingence 1 : Epidémies/Epizooties		
Scénario N° 1	1	Épidémies /Epizooties localisées (Covid 19, Choléra, Méningite, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa), peu de cas et sans perte de vies humaines
Scénario N° 2	le plus probable (scenario moyen)	Épidémies /Epizooties (Covid 19, Méningite, Choléra, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa) peu localisée, peu de cas avec pertes limitées de vies humaines.
Scénario N° 3	le Pire	Épidémies /Epizooties (Covid-19, Choléra, Diarrhées rouges, Méningite, Ebola, AH5N1, Fièvre Lassa, ...) d'envergure nationale avec une forte létalité.
Le scénario N°3 est le pire scenario et requiert notre attention et fait objet de notre étude.		

2.1.2 Contingence 2 : Tempêtes/Vents violents

Contingence 2 : Tempêtes/Vents violents		
Scénario N° 1	1	Toutes les localités de la région connaissent des vents normaux qui n'occasionnent aucun dégât humain ni matériel.
Scénario N° 2	le plus probable (Moyen)	Généralement en saisons pluvieuses, certaines localités de la région connaissent des tempêtes accompagnées de vents violents. Ces vents occasionnent certains sinistres et dégâts tels que le décoiffement de certaines maisons, édifices, renversement des arbres, des poteaux électriques et téléphoniques sur les voies, destruction de cultures, faisant

	des blessés graves voire des pertes en vies humaines et des sans-abris.
Scénario N° 3 : Pire	<p>Toute la région a été touchée par une tempête d'une violence sans précédent ravageant tout sur son passage et occasionnant d'énormes dégâts matériels et humains. Principalement on note la destruction de récoltes, l'effondrement d'infrastructures socio-collectives notamment les écoles, les maisons, les hôtels, les unités de production, marchés les édifices d'Etat, les lignes téléphoniques et électriques.</p> <p>Sur le plan humain, on enregistre plus de trois cent blessés graves, une vingtaine de morts, une trentaine de disparus et une centaine de sans-abris. Par ailleurs, on dénombre mille déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine.</p>
Le scénario N°3 est le pire scenario et requiert notre attention et fait objet de notre étude.	

2.1.3 Contingence 3 : Feux de végétation/Incendies

Contingence 3 : Feux de végétation/Incendies	
Scénario N° 1 : Meilleur	Toutes les localités de la région connaissent des feux de végétation normaux et des incendies qui occasionnent des dégâts matériels très négligeables.
Scénario N° 2 : le plus probable (Moyen)	Généralement en saisons sèches, certaines localités de la région connaissent des feux de végétations et incendies qui occasionnent certains sinistres et dégâts tels que la destruction des champs, des plantations, des récoltes, des infrastructures socio-économiques, des maisons d'habitation faisant des blessés graves voire des pertes en vies humaines et des sans-abris.
Scénario N° 3 : Pire	<p>Une grande partie de la région a été touchée par les feux de végétations et incendies d'une violence sans précédent ravageant tout sur son passage et occasionnant d'énormes dégâts matériels et humains. Principalement on note la destruction des récoltes, champs, plantations, des stocks alimentaires, des infrastructures socio-économiques et collectives (les écoles, les marchés, etc) les maisons d'habitation, les hôtels, les unités de production, autres édifices d'Etat, les lignes téléphoniques et électriques.</p> <p>Sur le plan humain, on enregistre plus de cinq cent blessés graves, cinq morts, deux disparus et plusieurs centaines de sans-abris. Par ailleurs, on dénombre plus de mille déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie, des maladies pulmonaires et de famine.</p>
Le scénario N°3 est le pire scenario et requiert notre attention et fait objet de notre étude.	

2.1.4 Contingence 4 : Inondations

Contingence 4 : Inondations	
Scénario N° 1 Meilleur	Toutes les localités de la région connaissent une pluviométrie normale avec les crues de certains cours d'eau sans dégâts humains ni matériels importants.
Scénario N° 2 le plus probable (scenario moyen)	Démarrage précoce de la saison pluvieuse. Suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues sur la région, certaines zones à risque (zones marécageuses, bas-fonds, zones en bordure des rivières ...) sont inondées et subissent des dégâts modérés : destruction des cultures, effondrement de quelques maisons d'habitation ; dégradation des pistes et risques d'épidémies.
Scénario N° 3 le Pire	Plusieurs localités y compris les zones qui n'ont jamais connu d'inondation sont inondées du fait de pluies diluviennes. Des dégâts majeurs ont été enregistrés : pertes en vies humaines en nombre important, destruction des cultures, des récoltes et des animaux domestiques, risque de sortie des reptiles ; destruction des habitations, déplacement de populations, effondrement d'infrastructures socio-collectives, enclavement de plusieurs localités ; risque élevé d'épidémies (paludisme, cholera).
Le scénario N°3 est le pire scenario et requiert notre attention et fait objet de notre étude.	

2.2 PRESENTATION DES SCENARII

Les scénarii sont présentés selon les contingences. Les détails des scenarii relatifs à la durée probable de la phase d'urgence, aux capacités susceptibles de répondre à l'urgence, aux contraintes majeures à la réponse et aux besoins prioritaires pour en faire face se présentent comme suit :

2.2.1 Epidémies/Epizooties

Probabilité d'occurrence	<p><u>Covid 19</u> : la probabilité d'occurrence est réelle et très élevée.</p> <p><u>Méningite</u> : la probabilité d'occurrence est moyenne (attente d'une épidémie de méningite de grande envergure sous régionale, apparition d'autres souches dont le vaccin existe mais très coûteux).</p> <p><u>Choléra et Diarrhées rouges</u> : la probabilité d'occurrence est élevée (attente d'une épidémie de Choléra de moyenne envergure nationale surtout dans les zones inondables).</p> <p><u>Rougeole</u> : la probabilité d'occurrence est élevée (des cas enregistrés chaque année).</p>
---------------------------------	---

	<p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : la probabilité d'occurrence est très élevée (Attente d'une épizootie de Grippe aviaire AH5N1 d'envergure nationale et sous régionale).</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : la probabilité d'occurrence est moyenne (Attente d'une épidémie de maladie à virus Ebola d'envergure nationale et sous régionale).</p> <p>Fièvre hémorragique à virus Lassa. La probabilité d'occurrence est faible (un premier cas positif enregistré au Togo en 2022).</p>
Impact	Pour l'ensemble des épidémies/épizooties identifiées l'impact est majeur.
Localisation et étendue géographique	<p><u>Covid 19</u> : National et mondial</p> <p><u>Choléra et Diarrhées rouges</u> : Régionale (spécialement dans les préfectures. Anié, Est-Mono, Kloto, Haho, Moyen-Mono.</p> <p><u>Méningite</u> : Régionale (la région fait partie de la ceinture nationale pour cette maladie avec des épidémies dans les préfectures d'Akébou, Wawa et des cas importants enregistrés annuellement dans les hôpitaux de référence.</p> <p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : Nationale et sous régionale.</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : Sous régionale et nationale</p> <p>Rougeole : régionale</p> <p>Fièvre Lassa : nationale et sous -régionale</p>
Nombre de personnes affectées	<p><u>Covid 19</u> : Toute la population vivant sur le territoire national (surtout les personnes âgées et celles ayant des antécédents sanitaires)</p> <p><u>Choléra et Diarrhées rouges</u> : Toute la population vivant sur le territoire national</p> <p><u>Méningite</u> : Toute la population vivant sur le territoire national</p> <p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : Toute la population vivant sur le territoire national</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : Toute la population vivant sur le territoire national</p>
Personnes exposées	

		<u>Fièvre Lassa</u> : Toute la population vivant sur le territoire national
	Cas	<p>Covid 19 : 1815 confirmés au 16 mars 2022 au plan national</p> <p><u>Choléra</u> : 00</p> <p><u>Diarrhées rouges</u> : 1738</p> <p><u>Méningite</u> : 86</p> <p>Rougeole : 45</p> <p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : 00</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : 00</p> <p><u>Fièvre Lassa</u> : 00</p>
	Décès	<p>Suivant les expériences des années antérieures :</p> <p><u>Covid-19</u> : 36</p> <p><u>Choléra</u> : 00</p> <p><u>Diarrhées rouges</u> : 00</p> <p><u>Méningite</u> : 01</p> <p>Rougeole : 00</p> <p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : 00</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : 00</p> <p><u>Fièvre Lassa</u> : 00</p>
Impacts sur les moyens de subsistance par secteur spécifique	Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Ralentissement et arrêt des activités agricoles, - Augmentation du prix des denrées alimentaires, - Mauvaise récolte, - Crise alimentaire, - Famine, - etc.
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de contagion du personnel soignant très élevé, - Enregistrement du nombre de décès important, - Accroissement du nombre de patients, - Baisse de la qualité de service, - Capacités des structures de prise en charge dépassées, - Conditions limitées d'inhumation sécurisées.
	Protection civile/Action sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Exposition du personnel du secteur, - Augmentation des sinistrés, - Capacités de prise en charge du secteur dépassées, - Augmentation du nombre de cas sociaux, - Baisse de la qualité de service,

		- Augmentation des cas psychosociaux.
	Autres secteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Economies et finances : Baisse des transactions économiques et financières, - Transports : Restriction de mouvements, - Démographie : Augmentation de la mortalité, confinement de la population - Commerce : ralentissement des activités commerciales, - Education et formation : Perturbation des activités, - Etc.
Durée probable de la phase d'urgence		<p><u>Covid 19</u> : 1 an</p> <p><u>Choléra</u> : 03 mois</p> <p><u>Méningite</u> : 02 mois</p> <p>Rougeole : 02 mois</p> <p><u>Grippe aviaire AH5N1</u> : 03 mois</p> <p><u>Maladie à virus Ebola</u> : 06 mois</p> <p><u>Fièvre Lassa</u> : 06 mois</p>
Expériences antérieures des autorités aux niveaux national et local		<ul style="list-style-type: none"> - Covid 19 : expérience en cours depuis février 2020 - Pour les autres épidémies : situation vécue de 2000 à ce jour.
Capacités	Nationales	<ul style="list-style-type: none"> - Plan National de Contingence, - Plan ORSEC, - Plan USAFRICOM de lutte contre la grippe AH5N1/MVE, - Plan National de lutte contre la MVE (Adaptés), - Existence des SOP (Procédures d'opérations standardisées), - Existence de compétences techniques, ressources matérielles et financières, - Renforcement de la surveillance aux frontières, - Existence des lignes (téléphoniques) verte pour alerter les autorités, - Existence de laboratoire de niveau 2, - Existence d'un Centre des Opérations d'Urgence en Santé Publique (COUSP) avec des équipes d'intervention rapide (EIR) et des équipes mobiles médicales (EMM), - Centre National des Opérations et des Urgences (CNOU) etc.
	Locales	<ul style="list-style-type: none"> - PRC, - Renforcement de la surveillance, - Existence de compétences techniques, ressources matérielles et financières, - Agents de Santé Communautaires (ASC) et Auxiliaires Villageoises d'Elevage (AVE) qualifiés.

	Autres organisations susceptibles de répondre	Agences du Système des Nations Unies (OMS, PNUD, FAO, UNICEF, etc), BM, UE, OOAS, OCAL (Organisation du Corridor Abidjan-Lagos), Plan Togo, Croix-Rouge Togolaise, EAA (Eau et Assainissement pour Afrique), OCDI, CRS, CARE International, ATBEF, HI, GIZ, plateforme régionale POSCVI-TOGO etc.
Contraintes majeures probables à la réponse aux urgences	Générales	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de compétence, matériels de diagnostic et EPI, - Insuffisance de ressources financières, - Difficultés d'identification des personnes contact, - Difficultés de confinement, - Insuffisance de stock initial des intrants, dans la surveillance, - Insuffisance d'implication des autres secteurs, - Traditions (us et coutumes), - Insuffisance de moyens de communication, de la logistique, de ressources humaines qualifiées, - Faible couverture en réseau de télécommunication (téléphonie mobile, fax, radio, Internet, etc.), - Difficultés de gestion des informations.
	Spécifiques aux zones affectées	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de compétence, matériels de diagnostic et EPI, - Insuffisance de ressources financières, - Insuffisance de centres de prise en charge, de logistique, de ressources humaines qualifiées ; - Etat défectueux des infrastructures routières et sanitaires.
Besoins prioritaires	Matériels/ Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Matériels de dépistage, - Structures d'accueil des cas infectés ou suspects, - Kits d'intervention, - Matériel de réanimation, - Moyens de transport, - Pré positionnement des intrants et consommables (médicaments, vaccins, réactifs,), EPI, sacs mortuaires, tentes, lits cholériques, eau potable, kits de traitement d'eau, produits de désinfection, pulvérisateurs, - KIT SR d'urgence, Dalles SanPlat, Toilettes mobiles.
	Interventions prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge des cas, - Traitement des exploitations et des foyers, - Sensibilisation, - Restriction de mouvement / confinement, - Mise à disposition des moyens de prévention du Covid 19 (kit d'hygiène et assainissement), - Mise en place de laboratoires de diagnostic du Covid 19, - Renforcement des capacités, mise en place de laboratoires de surveillance au niveau régional et des structures pour l'isolement et la prise en charge des cas de Covid 19, choléra, de grippe aviaire, Ebola.

2.2.2 Tempêtes/Vents violents

Probabilité d'occurrence		Certaine
Impact		Très important
Localisation et étendue géographique		Toute la région
Nombre/pourcentage de population affectée	Affectés	15000
	Sinistrés	6363
	Blessés	16
	Disparus	0
	Morts	01
Impacts sur les moyens de subsistance et secteurs spécifiques	Agriculture	700 ha pour les cultures et 150 tonnes de réserve agricole stockée.
	Élevage	Nombre de têtes d'animaux (6).
	Infrastructures/habitats	Plusieurs immeubles/habitations ; Écoles, Hôpitaux, marchés, édifices culturels...
	Environnement	Erosion des sols, détérioration du cadre de vie, pollution des eaux et de l'air.
Durée probable de la phase d'urgence		90 jours
Expériences antérieures des autorités aux niveaux régional et local		Situations vécues de 2001 à nos jours. Cependant au niveau local l'implication des autorités doit être renforcée.
Capacités	régionales	Plateforme régionale pour la RRC, ANPC, Action sociale, Assainissement, Santé, Gendarmerie nationale, Génie militaire, Service de santé des armées, ANSAT, Direction régionale des travaux publics, Direction régionale de la planification, TdE, INSEED, ICAT, CEET, CSP, ...
	Locales	Plateformes préfectorales RRC : Préfectures, Communes, Antennes/ANPC, CVD, CDQ, services déconcentrés, Chefs traditionnels, ...
Autres Organisations		CRT, OCDI, ATBEF, ADDRA-Togo, Diaspora, autres ONG, CCIT, etc.
Contraintes majeures probables à la réponse aux urgences	Générales	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'une cartographie des zones à risque de vents violents, - Faible couverture du système national d'alerte précoce, - Insuffisance de stocks d'urgence pré positionnés, - Insuffisance d'un fonds national d'urgence, - Insuffisance de structures d'accueil, - Insuffisance d'initiatives communautaires à la base, - Faible appréhension de la culture du risque, - Insuffisance de ressources humaines spécialisées.
	Spécifiques aux zones affectées	Inaccessibilité des zones, réticence liée aux habitudes de vie,

Besoins prioritaires	Matériels/Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Tentes familiales, Cliniques mobiles, Rubhall (Entrepôts amovibles), articles vivres et non vivres (kits alimentaires, kit logement, kits de cuisine, kit hygiène et assainissement, etc.), - Médicaments et produits de désinfection, - Sites d'accueil, - Unités de potabilisation de l'eau, bladers (tanks), - Camions citernes (eau et carburant), - Matériels de communication, groupes électrogènes, - Trousses de premiers secours, EPI, - Ambulances, tronçonneuses, équipements de déblai.
	Interventions	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des réunions de coordination, - Apporter secours et sauvetage aux victimes en premier lieu les personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes en situation d'handicap, personnes âgées, etc.) - Regrouper les sinistrés sur les sites d'accueil - Faire une évaluation rapide des besoins d'assistance, - Apporter assistance aux victimes (protection, santé, WASH, alimentation, éducation etc.), - Assurer la prise en charge psychosociale aux victimes, - Distribuer les kits de réinstallation.

2.2.3 Feux de végétation/Incendie

Probabilité d'occurrence	Certaine	
Impact	Très important	
Localisation et étendue géographique	Toute la région	
Nombre/pourcentage de population affectée	Affectés	15000
	Sinistrés	472
	Blessés	06
	Disparus	0
	Morts	07
Impacts sur les moyens de subsistance et secteurs spécifiques	Agriculture	145.962 ha pour les cultures et des réserves agricoles stockées.
	Élevage	Nombre de têtes d'animaux (39).
	Infrastructures/habitats	Plusieurs immeubles/habitations ; Écoles, Hôpitaux, marchés, édifices culturels...
	Environnement	Dégradation des sols, de la faune et de la flore, détérioration du cadre de vie, pollution des eaux et de l'air.
Durée probable de la phase d'urgence	90 jours	

Expériences antérieures des autorités aux niveaux régional et local		Situations vécues de 2001 à nos jours. Cependant au niveau local l'implication des autorités doit être renforcée.
Capacités	Régionales	Plateforme régionale pour la RRC, ANPC, Action sociale, Assainissement, Santé, Gendarmerie nationale, Génie militaire, Service de santé des armées, ANSAT, Direction régionale des travaux publics, Direction régionale de la planification, TdE, INSEED, ICAT, CEET, CSP, ,
	Locales	Plateformes préfectorales RRC : Préfectures, Communes, Antennes/ANPC, CVD, CDQ, services déconcentrés, Chefs traditionnels, ...
Autres Organisations		CRT, OCDI, ATBEF, ADDRA-Togo, Diaspora, autres ONG, CCIT, etc.
Contraintes majeures probables à la réponse aux urgences	Générales	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'une cartographie des zones à risque de feux de végétations et incendies, - Faible couverture du système national d'alerte précoce, - Insuffisance de stocks d'urgence pré positionnés, - Insuffisance de fonds national d'urgence, - Insuffisance de structures d'accueil, - Insuffisance d'initiatives communautaires à la base, - Non opérationnalisation des comités anti-feux - Inaccessibilité des foyers de feux - Faible appréhension de la culture du risque, - Insuffisance de ressources humaines spécialisées.
	Spécifiques aux zones affectées	Inaccessibilité des zones,
Besoins prioritaires	Matériels/Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Tentes familiales, Cliniques mobiles, Rubhall (Entrepôts amovibles), articles vivres et non vivres (kits alimentaires, kit logement, kits de cuisine, kit hygiène et assainissement, etc.), - Médicaments et produits de désinfection, - Sites d'accueil, - Unités de potabilisation de l'eau, bladers (tanks), - Camions citernes (eau et carburant), - Matériels de communication, groupes électrogènes, - Trousses de premiers secours, EPI, - Ambulances, tronçonneuses, équipements de déblai.

	Interventions	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des réunions de coordination, - Apporter secours et sauvetage aux victimes en premier lieu les personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes en situation d'handicap, personnes âgées, etc.) - Regrouper les sinistrés sur les sites d'accueil - Faire une évaluation rapide des besoins d'assistance, - Apporter assistance aux victimes (protection, santé, WASH, alimentation, éducation etc.), - Assurer la prise en charge psychosociale aux victimes, - Distribuer les kits de réinstallation.
--	----------------------	--

2.2.4 Inondations

Probabilité d'occurrence		Elevée
Impact		Très important
Localisation et étendue géographique		Région des Plateaux : Agou, Akébou, Amou, Anié, Danyi, Est-Mono, Haho, Kloto, Kpelé, Monyen-Mono, Ogou et Wawa.
Nombre/pourcentage de population affectée	Affectés	40 000
	Sinistrés	15 000
	Blessés	45
	Disparus	03
	Morts	03
Impacts sur les moyens de subsistance et secteurs spécifiques	Agriculture	2 000 - 3 000ha
	Élevage	Nombre de têtes d'animaux (300 - 500)
	Infrastructures	Environ 50 Km de route ; Ponts (10), Écoles (62), Eglises (16), autres bâtiments (maisons d'habitation) :1444
	Environnement	Erosion des sols, détérioration du cadre de vie, pollution des eaux et des sols.
Durée probable de la phase d'urgence		90 jours
Expériences antérieures des autorités aux niveaux régional et local		Situation vécue depuis 2008.
Capacités	régionales	Plateforme régionale de la RRC : ANPC, Gendarmerie nationale, Génie militaire, Service de santé des armées, ANSAT, ASN, DSIUSR,

		DHAB, DSID, ICAT, CEET, Direction régionale de l'eau et de l'hydraulique villageoise, Direction régionale des travaux publics, TdE, DGMN, DRPDAT, Communication, ONGs, sociétés privées...
	Locales	Plateformes préfectorales de la RRC : Préfectures, Communes, Antennes/ANPC, CVD, CDQ, services déconcentrés, Chefs traditionnels,
Autres Organisations		Partenaires bilatéraux, Croix-Rouge, OCDI, ATBEF, ADDRA-Togo, Diaspora, CCIT, COADEP, autres ONGs.
Contraintes majeures probables à la réponse aux urgences	Générales	<ul style="list-style-type: none"> - Faible couverture du système national d'alerte précoce, - Insuffisance de stocks d'urgence pré positionnés, - Insuffisance du matériel d'intervention, - Inexistence d'un fonds national d'urgence, - Insuffisance de structures d'accueil, - Insuffisance d'initiatives communautaires à la base, - Faible appréhension de la culture du risque, - Insuffisance de ressources humaines spécialisées.
	Spécifiques aux zones affectées	Inaccessibilité des zones, traditions (us et coutumes) ;, absence de la culture du risque de la population.
Besoins prioritaires	Matériels/Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Matériels de pompage, tentes familiales, Cliniques mobiles, Rubhall (Entrepôts amovibles), articles non vivres (kits logement, kits hygiène assainissement, kits de cuisine, etc.), - Matériel des TP (Bull, grader, chargeurs, pelles mécaniques, camions bennes, etc.), - Ponts flottants, ponts modulaires passerelles, - Kits alimentaires, médicaments et produits de 3D, - Sites d'accueil, - Unités de potabilité de l'eau, bladers (tanks) - Camions citernes, latrines amovibles, matériels de communication, groupes électrogènes, canaux de sauvetage, gilets de sauvetage, - Embarcations, - Matériels d'observation et de prévision météorologique et hydrologique, - Données géo spatiales (images satellites, SIG), - Fiches d'évaluation rapide.

	Interventions prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des réunions de coordination, - Apporter secours et sauvetage aux victimes, en premier lieu personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes en situation d’handicap, personnes âgées, etc.), - Regrouper les sinistrés sur les sites d’accueil, - Faire une évaluation rapide des besoins d’assistance, - Apporter une assistance humanitaire rapide, - Prise en charge psychosociale des victimes, - Renforcement de capacités, - Eduquer les communautés à mieux comprendre les occupations par les établissements humains, l’exploitation agricole des zones à risques, le contenu du Plan régional de contingence, - Sensibiliser les populations à rechercher les solutions durables, - Formation des communautés à la base en techniques de sauvetage, - Mise en place du Poste médical avancé (PMA), - Maintenir les activités WASH, - Distribuer les kits de réinstallation.
--	---------------------------------------	--

2.3 DEFINITION DES INDICATEURS ET DES FACTEURS AGGRAVANTS

Il est fait pour le pire scenario de chaque contingence retenue.

2.3.1 Contingence 1 : Epidémies/Epizooties

Actuellement le Corona Virus sévit depuis mars 2020 au Togo avec un nombre croissant de cas de jour en jour. Le risque lié à la maladie à virus Corona reste très élevé.

Cependant, l’épidémie la plus récurrente dans la région est le choléra. Le risque de survenance du choléra, diarrhées rouges etc., est élevé dans la région et surtout dans les zones d’inondations.

Depuis 2019, l’émergence des épizooties de la chenille légionnaire, constitue un risque majeur pour la population.

	Indicateurs / Éléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Amplitude / effectifs population affectée et localisation
<p><u>ÉPIDÉMIES/ EPIZOOTIES</u></p> <p>Eléments principaux du pire scénario</p> <p>Épidémie (Corona Virus, Diarrhées rouges, Choléra, Grippe aviaire,</p> <p>Chenille légionnaire, d'envergures régionales avec une forte létalité</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <p>Seuil épidémique franchi :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un (01) cas pour Covid-19 • Un cas (1) confirmé de choléra, diarrhées rouges, et MVE • Mort massive de volaille (Foyer de grippe aviaire dans les fermes avicoles) • Attaque massive des plantations <p><u>Éléments déclencheurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Épidémie dans l'un des pays limitrophes ou de la sous-région • Mouvements des populations pendant l'épidémie • Nombre élevé de décès dus à la diarrhée grave • Insalubrité • Inondations 	<p><u>Conséquences</u></p> <p>Augmentation des cas causant de plus en plus de décès :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Covid-19 : 0,94% de létalité • Choléra : 10% de létalité • Diarrhées rouges 0.4% de létalité • Grippe aviaire : 60% de létalité <p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériels de dépistage Covid - 19 • Matériel de réanimation • Vaccins, • Kits choléra • Kits EPI • Médicaments et consommables • Logistique • Ressources humaines qualifiées et financières • Renforcement des capacités des acteurs et de la communauté • Structures d'isolement et de prise en charge • Equipement pour respiration assistée • Equipements de décontamination et de désinfection • Supports pour information et 	<p><u>Effectifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Covid-19 : 1700 cas et • Choléra : 1 cas • Diarrhées rouges 1700 cas • Méningite : 80 • Rougeole : 40 <p><u>Localisations</u></p> <p>Covid-19 : Toute la région</p> <p>Choléra, méningite, rougeole : toute la région</p> <p>Diarrhées rouges : toutes les préfectures</p> <p>Grippe aviaire : Toute la région</p>

		sensibilisation de la population	
	Acteurs principaux disponibles	Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse	
	<p><u>Gouvernement :</u></p> <p>Présidence,</p> <p>Primature</p> <p>Ministère en charge de la Santé</p> <p>Ministère en charge de la défense</p> <p>Ministère en charge de la sécurité et de la protection civile,</p> <p>Ministère en charge de l'Action sociale</p> <p>Ministère en charge de l'éducation,</p> <p>Ministère en charge de l'environnement,</p> <p>Ministère en charge de l'élevage,</p> <p>Ministère en charge de l'administration territoriale et des collectivités locales</p> <p>Ministère en charge des finances,</p> <p>Ministère en charge de la communication,</p> <p>Ministère en charge de l'eau et assainissement etc.</p> <p><u>Partenaires :</u></p> <p>SNU, CRT, OOAS, OCAL, OCDI, Plan International Togo, Société civile, La communauté</p>	<p><u>Contraintes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réticence de la population à se faire vacciner contre la Covid - 19 • Traitement non spécifique pour la Covid - 19 • Insuffisance de compétence médicale liée à la Covid - 19 • Difficulté dans la gestion de l'information • Insuffisance de ressources humaines, matérielles et financières • Insuffisance de vaccins et médicaments • Insuffisance de logistique • Insuffisance de coordination à tous les niveaux • Faible capacité du système national de surveillance des maladies à potentiel épidémique et épizootique. <p><u>Facteurs aggravants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pesanteurs socioculturelles • Difficulté de confinement • Facteurs climatiques • Troubles sociopolitiques/ mouvements de populations • Insuffisance d'ouvrages d'AEP et d'hygiènes/assainissement. • État défectueux des routes/Enclavement 	

2.3.2 Contingence 2 : Tempêtes/Vents violents

	Indicateurs / Éléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Amplitude / effectifs de la population affectée et localisation
<p><u>TEMPETES/VENTS VIOLENTS</u></p> <p>Éléments principaux du pire scénario.</p> <p>Plusieurs localités y compris les zones qui n'ont jamais connu de tempêtes/vents violents sont touchées. Des dégâts majeurs ont été enregistrés : pertes en vies humaines, destruction de cultures récoltes et bétails, déplacement de populations, effondrement d'infrastructures socio-économiques avec risque élevé d'épidémies et de crises alimentaires.</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vitesse des vents supérieure ou égale à 80km / h • Etendue des vents. • Nombre de maisons et de champs détruits par les vents • Nombres d'infrastructures socio collectives atteintes <p><u>Éléments déclencheurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Différence de pressions 	<p><u>Conséquences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Destruction des bâtis (écoles, centres de santé, habitats, marchés, autres structures administratives, édifices culturels etc.) • Nombreuses personnes sans-abris, • Contamination des sources d'eau potable, • Destruction des structures d'assainissement de base • Destruction de la flore, la faune, des champs et des récoltes • Déplacement des populations • Augmentation des cas de maladies infectieuses (méningite, pneumonie,) • Charge supplémentaire des familles d'accueil. • Interruption des activités • Crise alimentaire • Pollution de l'environnement • Destruction des ouvrages hydrauliques et d'art • Destruction du réseau électrique et de communication • Obstruction/blocage des voies de circulation • Blessés et perte en vies humaines <p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Eau potable • Vivres et non vivres • Soins médicaux et médicaments • Prise en charge psycho- 	<p><u>Effectifs</u></p> <p>Affectés 15000 Sinistrés 6363 Blessés 16 Disparus 0 Morts 01 Agriculture 700 ha pour les cultures et 150 tonnes de réserve agricole stockée. Élevage Nombre de têtes d'animaux). 39 Infrastructures/habitats Plusieurs immeubles/habitations Écoles, Hôpitaux, marchés, édifices culturels... Environnement Erosion des sols, détérioration du cadre de vie, pollution des eaux et de l'air.</p> <p><u>Localisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préfectures • Kloto, Agou, Kpélé, Danyi, Wawa, Akébou, Amou, Anié, Ogou, Est-Mono, Moyen Mono, Haho

		sociale <ul style="list-style-type: none"> • Education/Sensibilisation • Energie • Communication • Hygiène et Assainissement • Abris • Secours/Sécurité/Protection • Réhabilitation • Promotion des AGR 	
	Acteurs principaux disponibles	Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse	
	Ministère en charge de la Sécurité et de la Protection Civile, acteurs des plateformes RRC, Communes, Directions Régionales et Antennes de l'ANPC CVD/CDQ, CCD, OCDI, Plan International Togo, CRT, Aide et Action, Agences du SNU, UE, BAD et autres PTF etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'accès aux zones affectées • Persistance des vents accompagnés de pluies diluviennes • Dysfonctionnement des infrastructures de communication • Perturbation de la distribution d'énergie électrique et eau • Insuffisance des ressources financières et matérielles, 	

2.3.3 Contingence 3 : Feux de végétation/Incendies

	Indicateurs / Eléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Amplitude / effectifs de la population affectée et localisation
<p style="text-align: center;"><u>Feux de végétation/Incendies</u></p> <p style="text-align: center;">Eléments principaux du pire scénario.</p> <p>Plusieurs structures et localités y compris les zones qui n'ont jamais connu de feux de végétation et d'incendies sont touchées. Des dégâts majeurs ont été enregistrés : pertes en vies humaines, destruction de cultures récoltes et bétails, déplacement de populations, destruction d'infrastructures socio-économiques avec risque élevé d'épidémies, maladies pulmonaires et de crises alimentaires.</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Longue période de sécheresse entraînant une masse végétale complètement desséchée avec une dominance de vent sec étendue et l'ampleur des feux de végétations et incendies. • Nombre de maisons et de champs détruits par les feux • Nombres d'infrastructures socio collectives atteintes <p><u>Eléments déclencheurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Feux (carbonisation de bois, chasse, mégot de cigarettes, récoltes du miel, criminel, renouvellement de pâturage, 	<p><u>Conséquences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Destruction des bâtis (écoles, centres de santé, habitats, marchés, autres structures administratives, édifices culturels etc.) • Nombreuses personnes sans-abris, • Pollution des sources d'eau potable et de l'air • Destruction des structures d'assainissement de base • Dégradation de la flore, la faune et des sols • Destruction des champs et des récoltes • Déplacement des populations • Augmentation des cas de maladies respiratoires (pneumonie,) • Charge supplémentaire des familles d'accueil. • Interruption des activités • Crise alimentaire • Destruction des ponts de fortune • Paralysie du réseau électrique et de communication • Obstruction/blocage des voies de circulation • Blessés et perte en vies humaines <p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Eau potable • Vivres et non vivres • Soins médicaux et médicaments • Prise en charge psychosociale • Education/Sensibilisation 	<p><u>Effectifs</u></p> <p>Affectés 15000 Sinistrés 472 Blessés 06 Disparus 0 Morts 07</p> <p>Agriculture 145.962 ha pour les cultures et réserve agricole stockée. Élevage Nombre de têtes d'animaux 39</p> <p>Infrastructures/habitats Plusieurs immeubles/habitations Écoles, Hôpitaux, marchés, édifices culturels... Environnement Erosion des sols, détérioration du cadre de vie, pollution des eaux et de l'air.</p> <p><u>Localisation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préfectures • Kloto, Agou, Kpélé, Danyi, Wawa, Akébou, Amou, Anié, Ogou, Est-Mono, Moyen Mono, Haho

	domestique , court circuits, etc)	<ul style="list-style-type: none"> • Energie • Communication • Hygiène et Assainissement • Abris • Secours/Sécurité/Protection • Réhabilitation • Promotion des AGRs 	
	Acteurs principaux disponibles	Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse	
	Ministère en charge de la Sécurité et de la Protection Civile, acteurs des plateformes RRC, Communes, Directions Régionales et Antennes de l'ANPC, CVD/CDQ, CCD, OCDI, Plan International Togo, CRT, Aide et Action, Agences du SNU, UE, BAD et autres PTF etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'accès aux zones affectées • Eloignement des structures d'intervention (CSP) • Dysfonctionnement des infrastructures de communication • Perturbation de la distribution d'énergie électrique et eau • Insuffisance des ressources financières et matérielles, 	

2.3.4 Contingence 4: Inondations

	Indicateurs / Éléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Amplitude / effectifs population affectée et localisation	
<p>Contingence 4</p> <p>INONDATIONS</p> <p>Éléments principaux du pire scénario :</p> <p>Plusieurs localités y compris les zones qui n'ont jamais connu d'inondation sont inondées du fait de pluies diluviennes. Des dégâts majeurs ont été enregistrés : pertes en vies humaines, destruction des cultures, des récoltes et des élevages, déplacement des populations, effondrement d'infrastructures socio-collectives avec risque élevé d'épidémies et de paludisme.</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Pluviométrie supérieure à la normale ; Augmentation du niveau des cours d'eau ; Envahissement des routes et pistes ; des habitations et des champs par les eaux de ruissellement. <p><u>Éléments déclencheurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Pluviométrie abondante et régulière dans la région ; Ensablement de lit des cours d'eau, construction dans les lits des cours d'eau et dans les zones inondables ; Obstruction des caniveaux ; Une montée anormale du niveau des cours d'eau. Destruction des forêts galeries 	<p><u>Conséquences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombreux sans abris, Problèmes d'eau potable, Pollution des points d'eau existants, Destruction des infrastructures d'assainissement, Non fonctionnalité des ouvrages d'assainissement, Manque de vivres et non vivres, Déplacement des populations, Augmentation des cas de maladies diarrhéiques et de paludisme causant de plus en plus de décès Perte des animaux domestiques Destruction des infrastructures socio-collectives. <p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Eau potable; Vivres et non vivres; Assistance médicale; Education; Assainissement; Abris; Sécurité/Protection Construction/Réhabilitation socio-économiques. 	<p><u>Effectifs</u></p> <p>Affectés 40 000</p> <p>Sinistrés 15 000</p> <p>Blessés 45</p> <p>Disparus 03</p> <p>Morts 03</p> <p>Agriculture 2 000 - 3 000 ha</p> <p><u>Localisation</u></p> <p>Préfectures</p> <ul style="list-style-type: none"> Kloto, Agou, Kpélé, Danyi, Wawa, Akébou, Amou, Anié, Ogou, Est-Mono, Moyen Mono, Haho 	
	<p>Acteurs principaux disponibles</p>	<p>Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse</p>		
	<p>Ministère en charge de la Sécurité et de la Protection Civile, acteurs des plateformes RRC,</p>	<ul style="list-style-type: none"> Difficulté d'accès aux zones inondées, Persistance des pluies, Dysfonctionnement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, Pollution de la nappe phréatique, 		

	Communes, Directions Régionales et Antennes de l'ANPC, CVD/CDQ, CCD, OCDI, Plan International Togo, CRT, Aide et Action, Agences du SNU, UE, BAD et autres PTF etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Dysfonctionnement des infrastructures de communication, • Impréparation et Dysfonctionnement de la coordination, • Insuffisance des ressources, • Insuffisance des structures sanitaires, • Mauvaise gouvernance (détournement de ressources).
--	---	--

2.4 PLANS DE REPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE

2.4.1 Plan de réponse pour la contingence épidémies/épizooties

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par les Préfets, sur la base des informations reçues des structures sanitaires.	
<ul style="list-style-type: none"> - Des cas d'épidémie et ou /épizootie déclarés - Des cas de pertes de cheptel ou de bétail - Des cas de pertes en vies humaines 	
b. Objectifs (pour 500 cas)	
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge médicale des cas, • Prise des mesures barrières, • Prise en charge des populations enclavées (vivres et non vivres). 	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Autorités préfectorales	Assurer la coordination de la préparation et de la réponse
Personnel de la santé	Assurer la prévention et la prise en charge médicale
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
ANPC, Directions Régionales de l'agriculture, de la santé, Action Sociale, Environnement, Organisations villageoises, PAM, OCDI, ONGs.	Collecter, transmettre et diffuser les données, Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées, Distribuer les vivres et non vivres, les intrants agricoles et les médicaments. Recenser les personnes affectées, Sensibiliser les populations affectées sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement.
e. EVALUATION	
Acteurs	Activités
DRS/ANPC, Direction régionale de l'action Sociale, Direction Régionale de la Santé, de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement,	Evaluer l'ampleur des dégâts et des besoins

Environnement, ,FDS, CRT		
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des ONGs		
Ressources matérielles		
<ul style="list-style-type: none"> Logistique du groupement de la gendarmerie, de la police et des armées, Logistique des différentes Directions Régionales. 	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités préfectorales.	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Fonds du gouvernement, Fonds Locaux (Municipalité, Privé, ONGs).	Contribution des structures locales et des privés	
Ressources externes		
Appel de fonds des partenaires internationaux, Diasporas.	Draft du projet DREF à préparer à l'avance pour actualisation en situation de crise.	
h. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (72 heures).	Directions Régionales, CRT, SNU présentes dans la région, Société civile, ONGs.	Préfets concernés
Monitoring	Directions Régionales ; CRT, SNU, Société civile, ONGs.	Préfets concernés

2.4.2 Plan de réponse pour la contingence Tempêtes/Vents violents

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par les Préfets, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales et des ONGs.	
<ul style="list-style-type: none"> Décoiffement et écoulement des habitations et édifices, Déracinement des arbres, Morts, blessés graves et disparus, sans abris Infrastructures socio-économiques et sanitaires hors service. . 	
b. Objectifs (pour 15000 affectés)	
<ul style="list-style-type: none"> Assister les personnes affectées en vivres et non vivres, Prise en charge médicale et psychosociale des personnes affectées, Rétablir les infrastructures socio-collectives détruites, Renforcer les moyens de production des personnes affectées. 	
c. Coordination	
Acteurs	Activités

Autorités préfectorales		Assurer la coordination de la préparation et de la réponse	
d. Mise en œuvre			
Acteurs		Activités	
ANPC, CSP, Directions Régionales de l'agriculture, de la santé, Assainissement, Action Sociale, Environnement, les communes, CRT, CEET, Société de télécommunication, Organisations villageoises, ONGs, Genie militaire, service de santé des armées, Gendarmerie, Police,		Collecter et diffuser les données, Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées, Distribuer les vivres, les intrants agricoles et les médicaments, Sensibiliser les populations affectées sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement. Protéger et sécuriser les personnes et les biens Désenclaver les zones sinistrées Libérer les voies obstruées	
e. Evaluation			
Acteurs		Activités	
ANPC, Directions régionales Action Sociale/ CRT, Direction Régionale de la Santé, de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement, des travaux publics (TP), Environnement, CEET, sociétés de télécommunications, les Forces de défense et de Sécurité.		Evaluer l'ampleur des dégâts et besoins.	
f. Ressources disponibles			
Ressources humaines			
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, des ONGs et des PTF			
Ressources Matérielles			
<ul style="list-style-type: none"> • Logistique CSP et du génie militaire • Logistique du groupement de la gendarmerie et du secteur de police • Logistique des différentes Directions Régionales • Logistique des ONGs et de la CRT. • Logistique des communes 		Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités préfectorales.	
g. Ressources financières			
Ressources financières internes			
Fonds du gouvernement, Fonds Locaux (Municipalité, Privé, ONGs).		Contribution des structures locales et des privés	
Ressources externes			
Appel de fonds des partenaires techniques et financiers, diaspora		Draft du projet DREF à préparer à l'avance pour actualisation en situation de crise,	
h. Responsabilités de l'évaluation de la contingence			
Types requis d'évaluation rapide des besoins		Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (72 heures)		ANPC, Directions Régionales ; CRT, SNU présent dans la	Préfets concernés

	région ; FDS, Société civile.	
Monitoring	ANPC, Directions Régionales, CRT, SNU, Société civile	Préfets concernés

2.4.3 Plan de réponse pour la contingence Feux de végétation/Incendies

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par les Préfets, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales et des ONGs.	
<ul style="list-style-type: none"> • Ruine des habitations et édifices, • Destruction des arbres • Morts, blessés graves, et sans abris • Infrastructures socio-économiques et sanitaires hors service. 	
b. Objectifs (pour 15000 affectés)	
<ul style="list-style-type: none"> • Assister les personnes affectées en vivres et non vivres, • Prise en charge médicale et psychosociale des personnes affectées, • Rétablir les infrastructures socio-collectives détruites, • Renforcer les moyens de production des personnes affectées. 	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Autorités préfectorales	Assurer la coordination de la préparation et de la réponse
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
ANPC, CSP, Directions Régionales de l'agriculture, de la santé, Assainissement, Action Sociale, Environnement, les communes, CRT, Organisations villageoises, ONGs, Génie militaire, service de santé des armées, Gendarmerie, Police,	Collecter, transmettre et diffuser les données, Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées, Distribuer les vivres, les intrants agricoles et les médicaments, Sensibiliser les populations affectées sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement. Protéger et sécuriser les personnes et les biens Désenclaver les zones sinistrées Libérer les voies obstruées
e. Evaluation	
Acteurs	Activités
ANPC, Direction régionale de l'action Sociale/ , de la Santé, de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement, des travaux publics (TP), de l'environnement ; CRT, CEET, sociétés de télécommunications, FDS.	Evaluer l'ampleur des dégâts et besoins.
f. Ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, des ONGs et des PTF	

Ressources Matérielles		
<ul style="list-style-type: none"> Logistique CSP et du génie militaire Logistique du groupement de la gendarmerie et du secteur de police Logistique des différentes Directions Régionales Logistique des ONGs et de la CRT. Logistique des communes 	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités préfectorales.	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Fonds du gouvernement, Fonds Locaux (Municipalité, Privé, ONGs).	Contribution des structures locales et des privés	
Ressources externes		
Appel de fonds des partenaires techniques et financiers, diaspora	Draft du projet DREF à préparer à l'avance pour actualisation en situation de crise,	
h. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (72 heures)	ANPC, Directions Régionales ; CRT, SNU présent dans la région ; FDS, Société civile.	Préfets concernés
Monitoring	ANPC, Directions Régionales, CRT, SNU, Société civile	Préfets concernés

2.4.4 Plan de réponse pour la contingence inondation

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par les Préfets, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales et des ONGs.	
<ul style="list-style-type: none"> Des cas d'inondations de grande envergure constatés 	
b. Objectifs (40 000 affectés)	
<ul style="list-style-type: none"> Secourir les victimes, Assister les victimes (vivres et non vivres, abris, assistance médicale et psychosociale...), Protéger leurs biens, Renforcer les moyens de production des personnes affectées, Assainir le milieu (détruire les dépotoirs sauvages, désinfecter les habitations), Assurer l'accès à l'eau potable. 	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Autorités préfectorales	Assurer la coordination de la préparation et de la réponse à l'inondation.

d. Mise en œuvre		
Acteurs	Activités	
ANPC, Défense et Sécurité, Agriculture, Santé, Action Sociale, Environnement, Eau et Assainissement, CRT, société civile, CEET, Société de télécommunication.	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter transmettre et diffuser les données, • Mobiliser les ressources pour assistance aux affectés, • Recenser et loger les victimes, • Distribuer les vivres, les médicaments, eau potable, • Installer les ouvrages d'assainissement de fortune, • Initier la population à la javellisation de l'eau, • Sensibiliser les populations affectées sur les causes et les conséquences de l'inondation. 	
e. Evaluation		
Acteurs	Activités	
ANPC, Action Sociale, Agriculture, Santé, Environnement, Eau et Assainissement, FDS, CRT.	Evaluer l'ampleur et les dégâts de l'inondation	
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des ONG		
Ressources matériels		
<ul style="list-style-type: none"> • Logistiques des FDS, • Logistique de l'OCDI, • Logistique des différentes Directions Régionales, • Logistique des ONGs et CRT. 	Moyens à mobiliser avec le concours des différentes autorités régionales.	
g. Ressources financières		
Ressources internes		
Fonds du gouvernement, Appel de fonds des privés, Ressources de la société civile.	Contribution des structures locales et des privés	
Ressources externes		
Appel de fonds des partenaires techniques et financiers, Diaspora.	Draft du projet DREF à préparer à l'avance, pour actualisation en situation de crise.	
h. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir du constat de l'inondation (72 heures)	ANPC, Action Sociale, Agriculture, Santé, Environnement, Eau et Assainissement, FDS, SNU, CRT.	Préfet(s) concerné (s)
Suivi	Directions Régionales, FDS, CRT, Société civile.	Préfet(s) concerné (s)

2.5 BUDGET DU PLAN REGIONAL DE CONTINGENCE

2.5.1 Budget récapitulatif

Le Budget ci-dessous est un récapitulatif des budgets sectoriels pour la réponse aux quatre (04) contingences retenues à savoir Epidémies/Epizooties, Tempêtes/Vents violents, Feux de végétations/Incendies, Inondations.

Le coût total du Plan de Contingence 2022-2023 de la Région des Plateaux s'élève **FCFA**.

N°	Groupes thématiques	Epidémies/ Epizooties	Tempetes/ Vents violents	Feux de végétation/ Incendies	Inondation	Total Ressources sollicitées
1	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT	546 240 000	5 000 000	5 000 000	23 700 000	579 940 000
2	ASSAINISSEMENT	-	-	-	20 000 000	20 000 000
3	HYDRO-METEO	-	3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000
5	SECURITE/DEFENSE	-	5 500 000	5 500 000	42 400 000	53 400 000
6	SAPEURS-POMPIERS / PROTECTION CIVILE / ACTION SOCIALE	-	94 000 000	94 000 000	137 264 000	325 264 000
7	COORDINATION	54 624 000	10 750 000	10 750 000	22 636 400	98 760 400
TOTAL GENERAL		600 864 000	118 250 000	118 250 000	249 000 400	1 086 364 400

Le coût total du Plan de Contingence 2022-2023 de la région des Plateaux s'élève à **un milliard quatre-vingt-six millions trois cent soixante-quatre mille quatre cent (1 086 364 400) de francs CFA**. Les besoins sectoriels sont en annexe.

2.6 COORDINATION ET GESTION DES URGENCES DANS LA REGION

2.6.1 Mécanismes de coordination existants

La gestion des situations d'urgence et des catastrophes est organisée au niveau régional, préfectoral et communal.

2.6.2.2.6.1.1 A l'échelon Régional

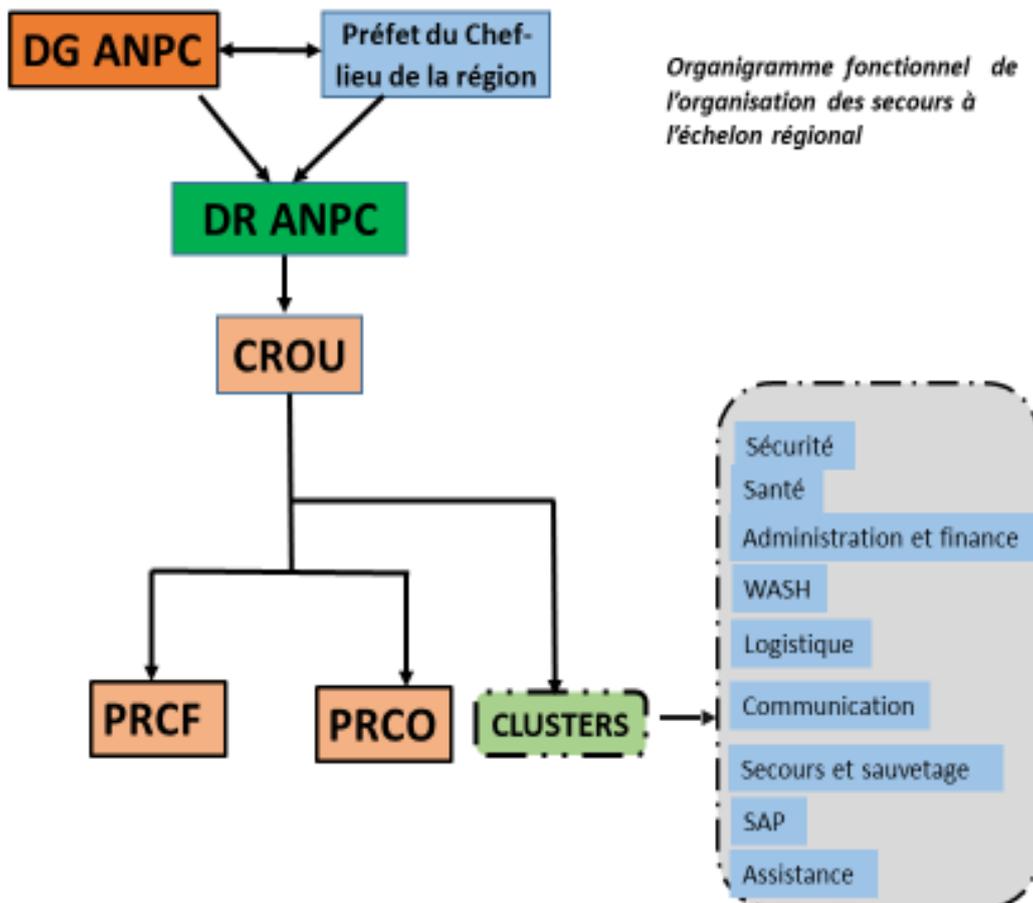
A l'échelon régional, la planification des interventions en matière de situations d'urgence et de catastrophes est sous la responsabilité de la direction régionale de l'Agence. Elle est responsable de l'actualisation et de la mise en œuvre des plans régionaux, en collaboration avec les acteurs de la plateforme régionale, sous l'autorité du préfet du chef-lieu de la région lorsqu'une catastrophe se produit dans plus d'une préfecture. Celui-ci est responsable de son

déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations. Les préfets dont les préfectures sont touchées par le sinistre sont impliqués dans la réponse à la catastrophe.

Au niveau régional, le Centre régional des opérations d'urgence (CROU) est l'organe de la planification, de l'évaluation et de la gestion des interventions d'urgence en cas de catastrophes.

Il coordonne les opérations d'assistance et est chargée de la mise en œuvre du plan, en collaboration, avec les différents clusters. Il est chargée également de faire un inventaire des moyens humains, matériels et financiers disponibles afin d'identifier les écarts. La matrice ainsi établie permet de mobiliser le financement interne ou externe. Cet inventaire doit être revu et mis à jour au moins deux fois par an. Le CROU comprend le poste de commandement fixe et le poste de commandement opérationnel.

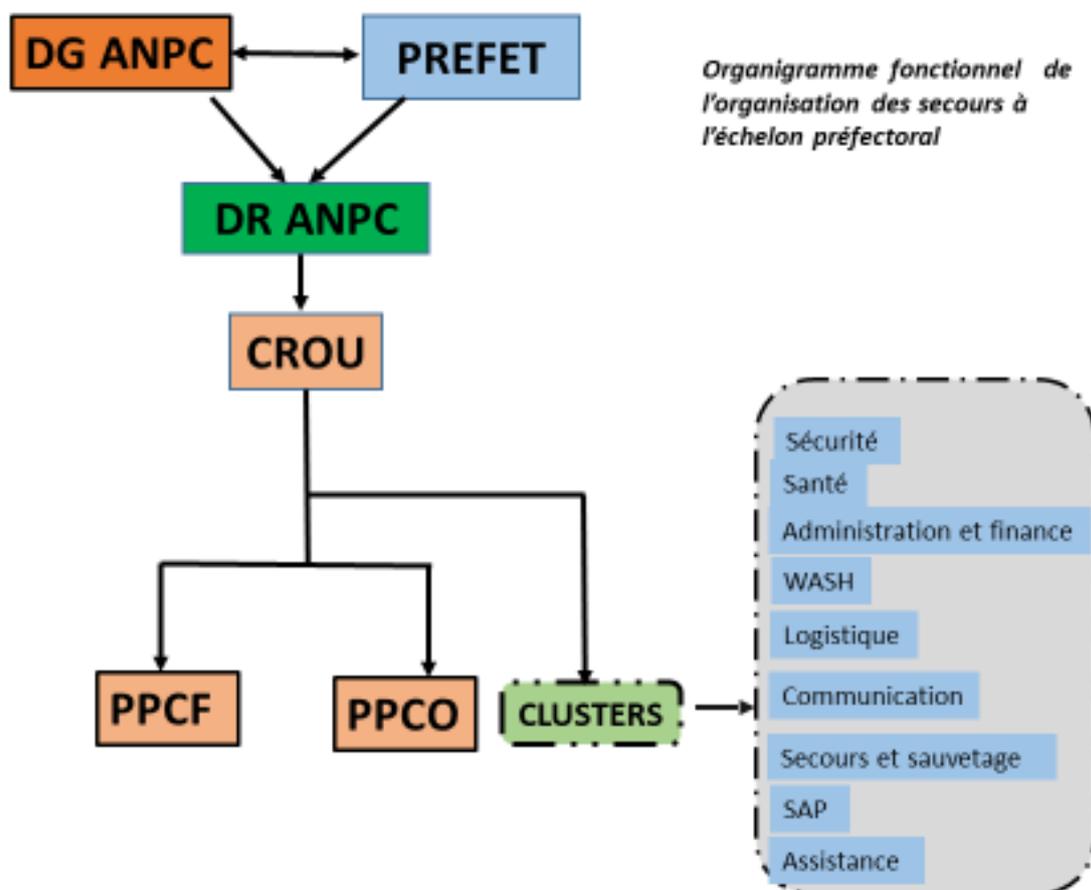
- a- **Le Poste Régional de Commandement Fixe (PRCF)**, structure permanente installée à la Direction Régionale, a pour missions d'assurer la liaison avec le/les poste(s) de commandement opérationnel et les différents clusters, exploiter les informations et les renseignements reçus et coordonner et diriger les renforts sur les lieux du sinistre.
- b- **Le poste régional de commandement opérationnel (PRCO)**, structure non permanente activée en cas de sinistre, est installée en un lieu le plus proche possible du sinistre, mais hors du danger, pour permettre la liaison rapide et constante avec le PRCF. Il a pour missions de diriger les opérations, centraliser et exploiter les renseignements recueillis et demander et gérer les renforts nécessaires.



2.6.32.6.1.2 A l'échelon Préfectoral

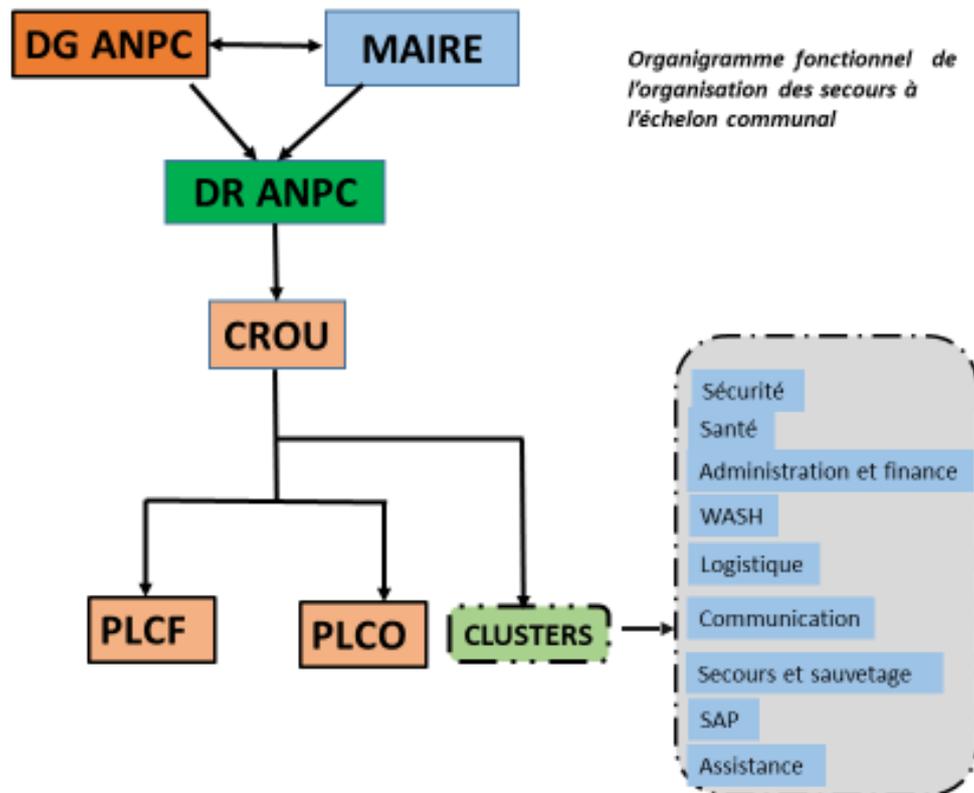
Les directions régionales de l'ANPC sont responsables de l'actualisation du Plan ORSEC Préfectoral en collaboration avec les autres acteurs de la plateforme préfectorale RRC, sous l'autorité du Préfet. Ce dernier est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les catastrophes qui se produisent dans plus d'une commune. Les Maires territorialement compétents sont associés à la conduite de la réponse.

Le CROU est l'organe de planification et de gestion des urgences suivant les mêmes attributions que le niveau régional. Il est relayé par les antennes de l'Agence.



2.6.42.6.1.3 A l'échelon communal

Le maire est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan ORSEC en collaboration avec les acteurs de la plateforme locale RRC avec l'appui technique des antennes de l'ANPC. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les situations d'urgence et de catastrophes limitées dans le périmètre communal.



2.7 DEFINITION DES MECANISMES DE COORDINATION ET DE PARTAGE D'INFORMATIONS

2.7.1 Mécanisme de communication et de partage d'information

❖ Aux échelons : régional, préfectoral, communal

➤ *Etapes préliminaires*

Alors qu'au niveau national l'organisation des secours se fait du niveau central à la périphérie, aux niveaux de la région, de la préfecture et de la commune, la mise en œuvre des secours se fait de la périphérie au plan central. Ainsi, c'est au maire d'une commune, au préfet d'une préfecture ou au gouverneur ou à défaut au préfet du chef-lieu de la région de prendre sous sa responsabilité les mesures appropriées lors de la déclaration d'un sinistre sur son territoire.

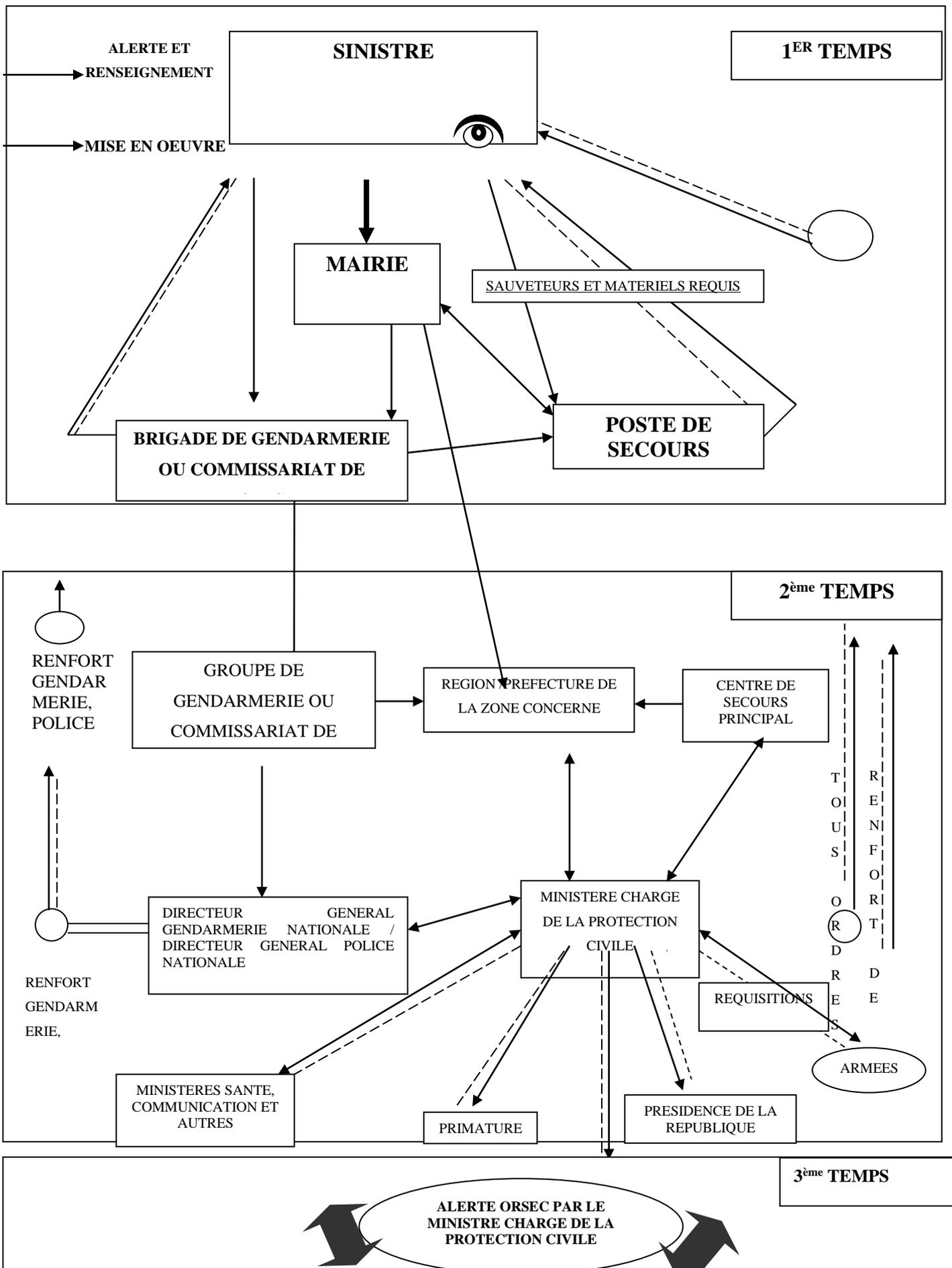
➤ *Déclenchement du plan*

Si la lutte contre le sinistre, en raison de son ampleur, risque de nécessiter les moyens dépassant ceux de la commune, le Maire doit alerter le Préfet, sur la base de l'évaluation de la situation par l'ANPC. Il en est de même du préfet au gouverneur et de ce dernier au Ministre chargé de la protection civile. Les échelons supérieurs sont automatiquement mobilisés si plusieurs échelons en dessous sont sinistrés.

Et si plusieurs préfectures sont concernées ou si le sinistre dépasse les moyens de lutte de la Préfecture ou de la région, le plan national est déclenché suite à l'analyse du rapport de la situation présentée par l'ANPC aux autorités.

Au cas où les moyens nationaux ne suffisent plus à contenir le risque ou ses conséquences, un appel à l'assistance internationale est lancé par le gouvernement.

PROCESSUS D'ALERTE ET D'ENGAGEMENT DE SECOURS



2.7.2 Matrice de réaction rapide

Premières 24h		
N°	Activités	Par qui?
1	Information du sinistre	Population victime
2	Information au Gouvernement	Préfet du Chef-Lieu de Région
3	Convocation de la réunion avec les DR, les FDS, les ONGs, Programmes et Projets en cours dans la Région	Préfet du Chef-lieu de Région
4	Mise en place d'une cellule de crise	Préfet du Chef-lieu de Région
5	Activer les Clusters	Préfet du Chef-lieu de Région
6	Déploiement d'une mission d'évaluation rapide des besoins aux zones touchées	Préfet du Chef-lieu de Région et clusters
7	Démarrage des secours d'urgence basés sur l'évaluation rapide des besoins	Préfet du Chef-lieu de Région, clusters et ONGs
8	Transmission de la note d'information concise aux hiérarchies	Tout le monde
Premières 48h		
9	Mobilisation des fonds/stocks d'urgences disponibles	Préfet, Services techniques et ONGs
10	Organisation des secours	FDS, ONGs et Services Techniques
11	Présentation des résultats de l'évaluation à la cellule d'urgence	Chefs de missions d'évaluation
12	Déclaration de l'urgence	Préfet du Chef-Lieu de Région
13	Révision du Plan Stratégique d'Intervention	Clusters, ONGs
14	Réunion des Clusters	Clusters
15	Déploiement du personnel requis	Cellule de crise et partenaires
16	Mise en place de la réponse multisectorielle	Clusters, partenaires et gouvernement
17	Suspension des actions /programmes et projets en cours	Tous les programmes
18	Collection et traitement des données pour élaboration des bulletins d'informations	Cellule de crise et partenaires
19	Poursuite des efforts d'informations à l'endroit de la population	Comité Villageois de développement, la société civile et clusters
20	Evaluation de la situation de sécurité	Cellule de crise
Premières 2 semaines		
21	Appui de coordination dans les lieux sinistrés	Clusters, partenaires, services techniques
22	Consolidation de l'information	Cellule de crise, Clusters
23	Conduite des évaluations plus approfondies et planification de l'intervention sur les 6 prochains mois, identification des conséquences immédiates et effets induits	Groupes sectoriels, clusters et cellule de crise
24	Tenir des briefings et points de presse pour les partenaires et les médias	Cellule de crise et partenaires
25	Faciliter les procédures administratives et l'importation du matériel humanitaire	Gouvernement, Cellule de crise et partenaires

26	Identification et aménagement des sites d'accueil des sans abris	Gouvernement, cellule de crise, partenaires et UNHCR
27	Gestion des sites	Gouvernement, cellule de crise, services techniques, partenaires et UNHCR
28	Proposition d'un conseil post traumatique	Partenaires et cellule de crise

CONCLUSION GENERALE

Les risques de catastrophes constituent une réalité de la Région des Plateaux dont il faut tenir compte dans les actions quotidiennes de développement par des mesures de prévention et d'atténuation.

En définitive, les efforts consentis et les initiatives nées d'une prise de conscience des différents acteurs de la région par rapport aux risques potentiels de catastrophes sont multiples et énormes. Cependant, ces efforts restent encore insuffisants et ne sont pas assez bien organisés. La nécessité de disposer d'un cadre de prévention et d'intervention plus fédérateur et harmonisé a conduit à l'élaboration du présent Plan Régional de Contingence (PRC).

L'analyse du contexte général réalisé dans le cadre de ce PRC, présente la Région des Plateaux comme une région au peuplement diversifié et dont l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture. C'est aussi une région qui subit les effets néfastes des dérégulations climatiques dues aux activités humaines quoique prédisposée aux catastrophes naturelles. Aujourd'hui, les facteurs naturels et les facteurs anthropiques combinés sont sources de plusieurs aléas ou contingences qui sont susceptibles d'engendrer des catastrophes au niveau de la région. De ces contingences, les plus récurrentes sont les épidémies/épizooties, tempêtes/vents violents, feux de végétations/incendies, les inondations, la pollution, et la sécheresse. L'atelier d'élaboration du PRC a retenu les quatre premières qui sont apparues comme les plus récurrentes et les plus sévères dans le contexte de la région. Des études thématiques minutieuses sur ces contingences ont permis d'en faire des scénarii et de proposer des plans de réponse appropriés et budgétisés pour les vingt-quatre (24) prochains mois.

Ce Plan de contingence a été élaboré de façon participative par les acteurs de développement régional. Il reste un outil d'analyse commune et de plaidoyer. Vu l'ampleur des actions et des ressources à mobiliser, sa mise en œuvre nécessite l'implication et les efforts de tous (autorités administratives, collectivités territoriales, autorités traditionnelles et coutumières, services techniques régionaux, Organisations de la Société Civile, médias, Comités de Développement à la Base, etc.).

TROISIEME PARTIE : ANNEXES

ANNEXE 1 : Equipes d'évaluation rapide

Les évaluations consistent à aller sur le terrain du sinistre pour y recueillir les données chiffrées (nombre de villages touchés, estimation globale de la population affectée), les statistiques désagrégées (par sexe, par tranche d'âges, les personnes traumatisées), les effectifs de catégories vulnérables (femmes enceintes, les enfants, les PVVIH, personnes présentant un handicap, personnes âgées, ...).

Les évaluations rapides sont effectuées, au cours des 24-48 premières heures suivant la survenue de la catastrophe, par des équipes d'évaluateurs multisectoriels pour collecter rapidement les premières données sur les victimes et les dégâts afin de permettre l'envoi des secours, des premières assistances ainsi que la mobilisation de la communauté nationale et/ou internationale.

Les catastrophes ne prévenant pas, il est nécessaire d'organiser à l'avance les équipes d'évaluation rapide ainsi que les moyens de l'exercice dont l'outil d'évaluation et la logistique (véhicules, matériels de protection, caméras, ...).

Il s'agit d'équipes multisectorielles préconstituées relevant des structures suivantes :

- Agence nationale de la protection civile ;
- Planification du développement et de l'aménagement du territoire ;
- Agriculture élevage et pêche ;
- Eau et hydraulique villageoise ;
- Santé, hygiène publique accès universel aux soins ;
- Action Sociale ;
- Environnement ;
- Travaux Publics ;
- Agence nationale de la sécurité alimentaire du Togo;
- Corps des sapeurs-pompiers ;
- Forces de défenses et de sécurité ;
- Croix Rouge Togolaise ;
- etc.

ANNEXE 2: Liste des contacts humanitaires de la région

LISTE DES CONTACTS HUMANITAIRES DE LA REGION DES PLATEAUX : PREFETS ET MAIRES

STRUCTURE	NOM & PRENOMS	TITRE & FONCTION	TELEPHONE		EMAIL
			FIXE	PORTABLE	
PREFET Ogou : AKAKPO Edoh			90149933 /70447859		
Ogou1 1	Mme KOUIGAN Yawa Ahofa	Maire		90392173	
Ogou 2	AGOUNKE Loumonvi	Maire		90 916079	
Ogou3	M. THADDEE Dieudonné	Maire		90 921782	
Ogou 4	M. GUEGUE Noumonvi	Maire		90 968406	danielnoumonvi506@gmail.com
PREFET ANIE: EZOULA Agoro Balabawi			90 05 61 63/98 12 05 73		
Anié1	M. ATARA T'Faraba	Maire		90 044020	
Anié2	MOGOUHOUNDE Kokou	Maire		90 152199	
PREFET EST MONO Col BITENIWE Kouma			90045106/99675024		
Est-Mono 1	M. AKABA Koffi	Maire		90 05 95 67	
Est-Mono 2	M. TAMBO ASSITCHOU Kokou	Maire		90 86 68 91	tambokokou2018@gmail.com
Est-Mono 3	Mme KODJO –BAKPE Manssan Dzifa	Maire		93 02 42 84	
PREFET Haho TCHANGANI Awo			90 16 74 24		
Haho 1	SEFENU Yawovi	Maire		90 16 99 12	sefenuyawovi@gmail.com
Haho 2	AYIDOTE Sossou	Maire		90 83 99 88	ayidotesossou@gmail.com

Haho 3	ADAISSO Kossi	Maire		91 06 29 63/90 04 48 13	communehaho3@gmail.com
Haho 4	BADOMBENA Wanta R.	Maire		90 05 43 67	joebadom@gmail.com
PREFET Moyen Mono		Col DJATO Nadjindo Dana		90 04 07 98	
Moyen Mono 1	M. AWITY Djidjolé Messan P.	Maire		90 17 86 29	
Moyen Mono 2	M. FANTODJI Mawouna	Maire		90 20 45 96	
PREFET WAWA		SOMENOU Atsu Yinassè		90 15 0 8 51	
WAWA 1	M. ASSAMOAH. Symphorien	Maire		90 36 60 93	
WAWA 2	M. BOSSIADE Koudjo	Maire		92 72 05 92/90 23 32 80	
WAWA 3	M. WLETOU Y. Kounalè	Maire		90 01 73 15	
PREFET AMOU		KOUFAMA Bissalouwè		90 20 44 35	
AMOU 1	M. WOLEDJI Kossi	Maire		90340773	
AMOU 2	M.GNASSINGBE Meyebine- Esso Kwame	Maire		90367179	
AMOU 3	ESSIOMELE Y. Obibiaboè	Maire		90 04 32 02	
PREFET AKEBOU		YOVO Koffi-Kouma		90 08 25 66	
AKEBOU 1	M. SODAGNI Yawo	Maire		90 25 24 09	
AKEBOU 2	M. OWOUSSOU Koffi Bedou	Maire		92 81 03 21	
PREFET AGOU		ALI MOUZOU		90 06 90 13	
AGOU 1	M. BOLOUVI K. S. Patrick	Maire		92 29 82 98	
AGOU 2	M. SAKPA Koffi Sessime	Maire		90 23 37 76	
PREFET KLOTO		ASSAN Koku Bertin		90 11 60 07	
KLOTO 1	M. DOGBATSE Winny	Maire		90 04 13 43	
KLOTO 2	M.ABOTSI-DZEGBLAMessah	Maire		90 88 81 83	admluc@gmail.com
KLOTO 3	M. AMUAKU Kossi Mawuli	Maire		90 14 99 17	
PREFET KPELE		Mme BLEWOUSSE Ablavi Metsoekewo, épouse AMOUZOU		90 24 07 54	
KPELE 1	M. BATCHEY Apedo	Maire		90 12 75 01	
KPELE 2	M. DOTSOU Komlan Holali	Maire		90 04 23 90	
PREFET DANYI		M. KOUEVI- KOKO Folly		93 02 77 66/	

				98 10 94 00	
DANYI 1	M. WONYRA Kossivi	Maire		90 77 32 86	
DANYI 2	M. SEMEDO Komla Bawa	Maire		90 04 19 22	

LISTE DES CONTACTS HUMANITAIRES DE LA REGION DES PLATEAUX : DIRECTEURS ET CHEFS DE SERVICES REGIONAUX

STRUCTURE	NOM & PRENOMS	TITRE & FONCTION	TELEPHONE		EMAIL
			FIXE	PORTABLE	
NIVEAU REGIONAL					
Direction Régionale Sud de l'ANPC	BANA-EWAI Tagba	Directeur Régional		90 05 51 06	tagbabanaewai@yahoo.fr
Direction Régionale de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire	M. ALLI Essossinam	Directeur Régional	24 40 00 77	90 24 27 09	essossinam.alli@planification.gouv.tg
Direction Régionale de l'Action Sociale, de la promotion de la femme et de l'Alphabétisation	M. Dodji Kokou AHEY	Directeur Régional		90 15 29 19	dkokouvi6@gmail.com
Direction Régionale de la Santé	Dr NYAMETSO Dzifa	Directeur Régional		90 59 28 76	dnyametso@yahoo.com
Service régional de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base	M. MAKPALIBE Sibite	Chef service		90 16 53 25	sibitememo@yahoo.fr
Direction Régionale de l'Education	Mme DJANI	Directeur Régional		90 02 92 54	
Direction Régionale Travaux	M. AMAGBEGNON			90 04 88 25	amagbegnonkossivi@gmail.com

Publics	Kossivi	Directeur Régional			
Direction Régionale Agriculture de l'Élevage et développement rural	M. BATCHASSI Agninoufètè	Directeur Régional plateaux- Est	24 40 00 98	90 59 01 21	agninos1@yahoo.fr
Agence Togolaise de la Presse (ATOP)	KOUND-JIMA TOUGOUMA	Chef service		91 93 80 60/ 91 22 72 68	stkevinkoundjima@yahoo.fr
Direction Régionale de l'Institut national de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques	M. MINH-SAH TAGBA Sôssôh Balamwé	Directeur Régional	24 40 00 36	92 40 64 16	rabiou77@yahoo.fr
Direction Régionale de l'Environnement et des Ressources Forestières	Cdt OURO-BANG'NA Solizama	Directeur Régional	24 40 00 09	90 22 93 52	wassiouourobangna@yahoo.fr
Direction Régionale de l'Eau et d'hydraulique villageoise	KOGO Koffi Itchè	Directeur Régional		90 07 13 33	kogo_koffiitche@yahoo.fr
Gendarmerie Nationale	Cdt ABALO Komi	Commandant de Groupement		90 29 46 73	theo.abkomi@gmail.com
Commissariat de Police	FOFANA Abass	Directeur sectoriel		70 58 52 62	secteur2plateaux@securite.gouv.tg
Direction régionale ICAT (Plateaux-Est)	Dr ABOTCHI Kokou	Directeur		92 38 48 04	kokouabotch@hotmail.com
Direction régionale ICAT (Plateaux-Ouest)	M. BATOCFETOU Madjoulba	Directeur		90 03 05 87	Robbato2000@yahoo.fr
Agence Régionale de la CEET	M. ATOPIA Kossi	Chef d'Agence		91 29 25 36	
Direction Régionale de la TdE	M. ZEGUE Yawo Ewoenam	Directeur		90 12 55 82/ 96 68 50 77	zegueyawo@gmail.com
CSP	WAMOL N'tapoil	Commandant de compagnie		90 88 59 28	wntapoil@gmail.com

LISTE DES CONTACTS HUMANITAIRES DE LA REGION DES PLATEAUX : PARTENAIRES A VOCATION HUMANITAIRE

STRUCTURE/INSTITUTION	NOM & PRENOMS	TITRE & FONCTION	TELEPHONE		EMAIL
			FIXE	PORTABLE	
PARTENAIRES A VOCATION HUMANITAIRE					
Croix-Rouge Togolaise (CRT)	MmeISSIFOU Kloussomou	Coordonnatrice		90 26 34 35	oumou9@yahoo.fr
Organisation de la Charité pour le Développement Intégral (OCDI)		Coordinateur Régional			
POSCVI	TCHAGNAO Agoro	Coordonateur		90 16 86 08	
COADEP	AMETEPE Haname	Coordonateur		91 19 55 06	
PLAN TOGO	M. KPELEGA AMANA Raphael	Coordonateur		90 91 66 99	Kpelega.amana@plan-international.org

ANNEXE 3 : Budgets des plans sectoriels

Epidémie/Epizootie

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT					
1.1	Acquisition du matériel de protection et de prévention (Solution hydro alcoolique, chlore HTH, pulvérisateurs ; poubelles noires, sac poubelle en rouleau balai serpillères thermo flash etc.)	12 000 000	0	12 000 000	12 000 000	_MS /DHAB _SNU et partenaires
1.2	Acquisition du matériel et équipement de protection de COVID 19: Renforcement de labos et centre prise en charge en équipement	50 000 000	0	50 000 000	50 000 000	_MS / DGAS _SNU, COMITE NATIONAL
1.3	Positionnement du matériel et équipement de protection de COVID 19: Déplacement logistique des équipements	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000	MS / DGAS, COMITE NATIONAL
1.4	Renforcement de capacité du corps médical et des volontaires (2500): Consultation, Prise en charge.	60 000 000	0	60 000 000	60 000 000	_SNU, COMITE NATIONAL
1.5	Dispositif de contrôle et de tri aux portes d'entrée (frontières terrestres:10,): Solution hydro alcoolique, chlore HTH, pulvérisateur, thermo flash	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000	_MS _SNU COMITE NATIONAL
1.6	Investigation / Evaluation de la situation (COVID 19, Méningite, Choléra, Rougeole, Communication, Déplacement, logistique, prise en charge	30 000 000	0	30 000 000	30 000 000	_MS/DLM _ECD, ECR, OMS INH Autres acteurs

1.7	Investigation des gripes : Communication, Déplacement logistique, prise en charge	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000	_Min. Agriculture _MS, OMS
1.8	Vaccination de la population cible exposée estimée à 1.033519 si nécessaire en cas de méningite et grippe humaine: Vaccins, conservation, logistique	200 000 000	0	200 000 000	200 000 000	_DSIUSR/ DI _Prestataires, Partenaires
1.9	Equiperment des centres de prise en charge : Logistique, Ressources humaines,	50 000 000	0	50 000 000	50 000 000	_MS / DGAS _MS, OMS, Partenaires
1.10	Prise en charge des cas confirmés (500 cas) : Ressources financières, matérielles, médicamenteuses	10 000 000	0	10 000 000	10 000 000	_DSIUSR _Prestataires _Communauté & Partenaires (OMS, OOAS, Plan International Togo...
1.11	Désinfection intra domiciliaire des cas confirmés: Carburant, Pulvérisateurs Désinfectant, Techniciens. D'assainissement, EPI	15 000 000	0	15 000 000	15 000 000	_Division. Assainissement. _Communauté
1.12	Inhumation digne et sécurisée des décès COVID: Chaux vive, sacs mortuaires et matériel de protection...	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	_Division de l'Assainissement. _Communauté
1.13	Organisation des sensibilisations de proximité/ dialogues communautaires sur l'hygiène avec distribution des kits de désinfection et de traitement de l'eau de boisson, des masques et cache-nez: Techniciens. d'assainissement Volontaire et ASC, Kits, Chlore, Carburant et autre logistique (2800)	42 000 000	0	42 000 000	42 000 000	
1.14	Information et Education de la population avec émissions médiatisées: _Affiches, spots _240 mégaphones, Médias	9 000 000	3420000	5 580 000	5 580 000	_DGS Min de la Commun et les partenaires PTF

1.15	Suivi/Supervision des activités sur le terrain et en dresser rapport: Carburant, Fourniture, motivation...	11 760 000	0	11 760 000	11 760 000	
	PHASE POST URGENCE			0	0	
1.16	Poursuivre les actions de lutte (PEC, IEC, Surveillance EPI.): Carburant, motivation	6 000 000	0	6 000 000	6 000 000	
1.17	Evaluation / recherche biologique identifiant les facteurs directs de la crise. _Réactifs _Carburant _Fourniture	10 000 000	0	10 000 000	10 000 000	
1.18	Remise en état (Désinfection, réfection et décontamination des sites): Réactifs _Carburant _Fourniture motivation	12 000 000	0	12 000 000	12 000 000	
1.19	Elaboration et diffusion des rapports de gestion de la crise:	3 900 000	0	3 900 000	3 900 000	
1.20	Atelier de capitalisation des leçons apprises: _Carburant _Fourniture _Prise en charge _Prestation intellectuelle	12 000 000	0	12 000 000	12 000 000	
TOTAL					546 240 000	
Coordination					54 624 000	
TOTAL GENERAL					600 864 000	

Tempêtes/Vents violents

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT					
1.1	Besoins en Médicaments et solutés	2 000 000	1 000 000		1 000 000	
1.2	Ouvrages d'assainissement de base (latrines, douches)				500 000	
1.3	Consommables médicaux	500 000	0		500 000	
1.4	Désinfectants et matériels de chloration de l'eau	1 000 000	500000		500 000	
1.5	Carburant (forfait)	0	0		500 000	
1.6	Prise en charge du personnel impliqué (personnel de soutien, conducteurs, personnel de soins médicaux.)				2 000 000	
Sous-Total I					5 000 000	
III	HYDRO-METEO					
3.1	Large diffusion des prévisions saisonnières	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	1 000 000	
3.2	Production et diffusion des bulletins agro-météorologiques	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	2 000 000	
Sous-Total III					3 000 000	

V	SECURITE/DEFENSE					
5.1	Transport	Véhicules, Carburant	Véhicules	Carburant	500 000	
5.2	Sécurisation des zones sinistrées	0	0		1 000 000	
5.3	Electrification des sites	_Consommables électriques _Groupes électrogènes de secours _Carburant _Ressources humaines	Ressources humaines	_Câbles VGV _Consommables électriques _Groupes électrogènes de secours _Carburant	1 000 000	
5.4	Travaux de déblayage d'un site d'accueil	_Engins des travaux de terrassement _carburant _Ressources humaines	Ressources humaines	_Engin des travaux de terrassement _Carburant	2 000 000	
5.5	Mise en place des liaisons intersectorielles et un système de communication VHF avec les acteurs clés sur les sites activés	Equipe technique _20 postes radios portatifs _Stations de relais _Station fixe au MSPC	Equipe technique	20 postes radios portatifs _Stations de relais _Station fixe au MSPC	1 000 000	
Sous total V					5 500 000	
VI	SAPEURS-POMPIERS / PROTECTION CIVILE / ACTION SOCIALE					
6.1	Operations de Rondes et reconnaissances des zones touchées				1 000 000	
6.2	Acquisition des tentes (une tente pour 10 personnes)	100	0	100	80 000 000	
6.3	Déploiement des tentes				500 000	

6.4	Opération de sauvetage et évacuation des personnes et des biens.	Camion d'accompagnement, VSAV, EP, ressources humaines, carburant	Camion d'accompagnement, VSAV, EP, ressources humaines,	Carburant	2 000 000	
6.5	Approvisionnement en eau potable aux nécessiteux.	Forfait			500 000	
6.6	Deblaiement de la voie (dégagement des arbres déracinés)	5 Tronçonneuses à bois, carburant		Tronçonneuses à bois, carburant	2 500 000	
6.7	Prise en charge (forfait)				2 000 000	
6.8	Entretien	Moyens roulants et motopompes		Forfait	1 000 000	
6.9	Pré-positionnement des vivres et non vivres	60 000 000 FCFA pour 5 00 sinistrés (nattes matelas paquets de tôles et kilos de pointes)			60 000 000	
6.10	Prise en charge des équipes d'encadrement	1500000	0		1 500 000	
6.11	Suivi des sinistrés après leur réinsertion	1000000			1 000 000	
6.12	Informations, Education et communication	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines		5 000 000	
Sous Total VI					94 000 000	
TOTAL					107 500 000	
Coordination					10 750 000	
TOTAL GENERAL					118 250 000	

Feux de végétation/ Incendies

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT					
1.1	Besoins en Médicaments et solutés	2 000 000	1 000 000		1 000 000	
1.2	Ouvrages d'assainissement de base (latrines, douches)				500 000	
1.3	Consommables médicaux	500 000	0		500 000	
1.4	Désinfectants et matériels de chloration de l'eau	1 000 000	500000		500 000	
1.5	Carburant (forfait)	0	0		500 000	
1.6	Prise en charge du personnel impliqué (personnel de soutien, conducteurs, personnel de soins médicaux.)				2 000 000	
Sous-Total I					5 000 000	
III	HYDRO-METEO					
3.1	Large diffusion des prévisions saisonnières	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	1 000 000	
3.2	Production et diffusion des bulletins agro-météorologiques	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	2 000 000	
Sous-Total III					3 000 000	
V	SECURITE/DEFENSE					
5.1	Transport	Véhicules, Carburant	Véhicules	Carburant	500 000	
5.2	Sécurisation des zones sinistrées	0	0		1 000 000	
5.3	Electrification des sites	_ Consommables électriques _ Groupes électrogènes de secours _ Carburant _ Ressources humaines	Ressources humaines	Câbles VGV Consommables électriques Groupes électrogènes de secours Carburant	1 000 000	

5.4	Travaux de déblayage d'un site d'accueil	_Engins des travaux de terrassement _carburant _Ressources humaines	Ressources humaines	_Engin des travaux de terrassement _Carburant	2 000 000	
5.5	Mise en place des liaisons intersectorielles et un système de communication VHF avec les acteurs clés sur les sites activés	Equipe technique _20 postes radios portatifs _Stations de relais _Station fixe au MSPC	Equipe technique	20 postes radios portatifs _Stations de relais _Station fixe au MSPC	1 000 000	
Sous total V					5 500 000	
VI	SAPEURS-POMPIERS / PROTECTION CIVILE / ACTION SOCIALE					
6.1	Operations de Rondes et reconnaissances des zones touchées				1 000 000	
6.2	Acquisition des tentes (une tente pour 10 personnes)	100	0	100	80 000 000	
6.3	Déploiement des tentes				500 000	
6.4	Opération de sauvetage et évacuation des personnes et des biens.	Camion d'accompagnement, VSAV, EP, ressources humaines, carburant	Camion d'accompagnement, VSAV, EP, ressources humaines,	Carburant	2 000 000	
6.5	Approvisionnement en eau potable aux nécessiteux.	Forfait			500 000	
6.6	Déblaiement de la voie (dégagement des arbres déracinés)	5 Tronçonneuses à bois, carburant		Tronçonneuses à bois, carburant	2 500 000	
6.7	Prise en charge (forfait)				2 000 000	
6.8	Entretien	Moyens roulants et motopompes		Forfait	1 000 000	
6.9	Pré-positionnement des vivres et non vivres	60 000 000 FCFA pour 5 00 sinistrés (nattes matelas paquets de tôles et kilos de pointes)			60 000 000	
6.10	Prise en charge des équipes d'encadrement	1500000	0		1 500 000	
6.11	Suivi des sinistrés après leur réinsertion	1000000			1 000 000	
6.12	Informations, Education et communication	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines		5 000 000	

Sous Total VI	94 000 000	
TOTAL	107 500 000	
Coordination	10 750 000	
TOTAL GENERAL	118 250 000	

Inondations

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT					
1.1	Besoins en Médicaments et solutés	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	
1.2	Consommables médicaux	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	
1.3	Acquisition de matériels et EPI	10 000 000	-	10 000 000	10 000 000	
1.4	Désinfectants et matériels	7 000 000	1 000 000	6 000 000	6 000 000	
1.5	Achat de solution hydro alcoolique	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	
1.6	Collation suivi/supervision	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	
1.7	Carburant	PM	PM	PM	PM	
1.8	Collation (4 équipes médicales de 7 personnes, de 24 techniciens d'assainissement, 60 ASC et 4chauffeurs)	1 200 000	-	1 200 000	1 200 000	
1.9	Réunion de l'équipe de coordination	500 000	-	500 000	500 000	
1.10	Appui à la gestion : fournitures, carte de communication, reprographie et autres	PM	PM	PM	PM	
Sous-Total I					23 700 000	

II ASSAINISSEMENT						
2.1	Entretien des caniveaux	6 000 000	-	6 000 000	6 000 000	
2.2	Aménagement des sites d'accueil et des voies d'accès des camps des sinistrés: _Location de portengin _Bulldozer _Chargeur _Camions bennes _Grader _compacteur _Ressources humaines	9 000 000	-	9 000 000	9 000 000	
2.3	Ravitaillement en eau potable: _Ressources humaines _Carburant _Camions citernes _Carburant Camion cargo	3 000 000	-	3 000 000	3 000 000	
2.4	Purification et fourniture d'eau: _Camion purificateur d'eau _Produits chimiques _Carburant	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	
2.5	Prise en charge du personnel: Ressources humaines	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	
Sous-Total II					20 000 000	
III HYDRO-METEO						
3.1	Appui au renouvellement de l'abonnement des stations automatiques pour la remontée des données: Ressources humaines Ressources financières	PM			PM	
3.2	Large diffusion des prévisions saisonnières: Ressources humaines Ressources financières	2 000 000	0	2 000 000	2 000 000	
3.3	Production et diffusion des bulletins agro-météorologiques :	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	
Sous-Total III					3 000 000	
V SECURITE/DEFENSE						

5.1	Transport: _03 camions _02 ambulances _01 Bus _06 pick up pour les liaisons _06 motos	PM		0	PM	
5.2	Surveillance et reconnaissance : 3 drones dont 1 disponible	4 500 000	1 500 000	3 000 000	3 000 000	
5.3	Travaux de déblayage d'un site d'accueil: _Engins des travaux de terrassement _carburant _Ressources humaines	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	
5.4	Montage des tentes et aménagement des cuisines et sanitaires: _Chevrons _Paquets de tôles _Quincaillerie _Séparations végétales _Tentes modulaires _Bâches étanches _Paquets de tôles _Camions _Carburant	6 000 000	0	6 000 000	6 000 000	
5.5	Electrification des sites : _Consommables électriques _Groupes électrogènes de secours _Carburant _Ressources humaines	1 200 000	0	1 200 000	1 200 000	
5.6	Ateliers de renforcement de capacité des acteurs régionaux sur les principes humanitaires et la collaboration civilo-militaire dans la prévention et la gestion des catastrophes: _Honoraires des formateurs _Véhicules de liaison _Transport des participants _Carburant _Pause-café _Photocopies et fournitures de secrétariat	8 000 000	0	8 000 000	8 000 000	
5.7	Mise en place des liaisons intersectorielles et un système de communication VHF avec les acteurs clés sur les sites activés: _Equipe technique _12 postes radios portatifs _Stations de relais _Station fixe au MSPC	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000	
5.8	Sécurisation des zones sinistrées: _Véhicules 4x4 de patrouille _carburant _Ressources humaines _Equipes de coordination	900 000	0	900 000		

5.9	Prise en charge du personnel impliqué (personnel de soutien, conducteurs)	16 200 000	0	16 200 000	16 200 000	16 200 000
Sous total V					42 400 000	
VI	SAPEURS-POMPIERS / PROTECTION CIVILE / ACTION SOCIALE					
6.1	Rondes et reconnaissances pendant la saison des pluies: Véhicules de liaison(5) Carburant Drone (5)	3 000 000	0	3 000 000	3 000 000	
6.2	Acquisition des tentes (une tente pour 5 personnes)	100 000 000	60 000 000	40 000 000	40 000 000	
6.3	Opération de sauvetage et évacuation des personnes et des biens. 05 canots de sauvetage Carburant et gilets de sauvetage	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	
6.4	Approvisionnement en eau potable aux nécessiteux: 12 bâches à eau.	4 800 000	1 600 000	3 200 000	3 200 000	
6.5	Prise en charge: 36 pompiers,	864 000	0	864 000	864 000	
6.6	Entretien/ maintenance: moyens roulants et motopompes	1 200 000	0	1 200 000	1 200 000	
6.7	Pré-positionnement des vivres et non vivres	80 000 000	0	80 000 000	80 000 000	
6.8	Prise en charge des équipes d'encadrement	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	
6.9	Suivi des sinistrés après leur réinsertion	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	
6.10	Informations, Education et communication: Ressources humaines Ressources financières	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000	
Sous Total VI					137 264 000	
TOTAL					226 364 000	
Coordination					22 636 400	
TOTAL GENERAL					249 000 400	

